



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 23.66

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 23.66

Mes chers collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de notre Assemblée le compte administratif du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2022.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, économique et sociale, l'année 2022 a vu la situation s'améliorer grâce au recul de la COVID-19 et à la levée des restrictions sanitaires, qui ont permis au Département de se recentrer sur ses actions et ses compétences qu'il exerce auprès de ses usagers et de ses administrés. Le Département des Hauts-de-Seine a donc pu, au cours de l'année écoulée, mettre en œuvre les actions conformément aux engagements que j'avais pris devant cette assemblée.

2022 fut en premier lieu une année exceptionnelle en matière d'investissement dans notre territoire et dans la capacité de notre collectivité à agir à l'avenir pour les Hauts-séquanais. Les dépenses d'investissement ont ainsi atteint le montant record de 744 M€¹.

En effet, en fin d'année dernière, le Département a acquis le bâtiment *SoWork*, situé à Puteaux, pour près de 104 M€, afin d'y accueillir dès 2024 une partie de ses services administratifs centraux. Ceux-ci quitteront ainsi des locaux éloignés des normes énergétiques pour s'installer au sein de bureaux modernes et beaucoup plus économes, situés au cœur du quartier d'affaires de La Défense et répondant aux besoins actuels. Avec l'Hôtel du Département – Arena de Nanterre et le bâtiment *SoWork*, notre administration centrale sera ainsi rassemblée sur deux sites proches et stratégiques pour les prochaines années, afin de délivrer le meilleur service aux usagers.

Notre investissement dans les conditions d'habitat des Hauts-séquanais s'est également traduit par la souscription de 70 M€ de titres participatifs émis par notre bailleur départemental Hauts-de-Seine Habitat, afin de lui permettre de créer 10 000 nouveaux logements en dix ans. 22 M€ ont par ailleurs été investis dans l'augmentation de capital de la société d'économie mixte SOGARIS, qui participe au dynamisme de notre territoire par ses installations de logistique urbaine.

Au-delà de ces investissements exceptionnels, le Département a réalisé, en 2022, d'importantes dépenses pour des opérations majeures dans ses domaines classiques d'intervention que sont l'enseignement, les mobilités, le sport, la culture, l'environnement ou l'aménagement urbain pour un total de 551 M€, supérieur de 94 M€ aux dépenses 2021.

Outre les travaux de construction des collèges Anne Frank à Antony et La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, le Département a engagé des travaux de rénovation et de réhabilitation du Stade Yves-du-Manoir en vue de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. De plus, après plusieurs années de travaux, le Musée Albert-Kahn a rouvert ses portes le 2 avril 2022, tandis que la construction du tramway T10 et le prolongement du RER E vers l'ouest se sont poursuivis. Enfin, le coup d'envoi du dispositif « *Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine* » a été donné, avec les premières dépenses pour le réaménagement ambitieux du quartier des Agnettes à Gennevilliers, prémices d'une action plus large dans de nombreuses communes du territoire.

¹ Dépenses réelles d'investissement hors dettes, y compris dépenses relatives aux partenariats public privé (PPP).

Ce volontarisme marqué en termes d'investissement n'affranchit pas le Département de sa mission première, les solidarités, pour lesquelles 910 M€² ont été mobilisés en 2022. En neutralisant l'impact des dépenses liées à la COVID-19 en 2021, notre collectivité a ainsi accru de 12 M€ les moyens consacrés à l'action sociale par rapport à l'année précédente. Cet effort s'est notamment traduit par l'ouverture de nouvelles places d'hébergement ou le renforcement des dispositifs en faveur de l'autonomie. L'action de notre collectivité en matière de solidarités ne pouvant exister sans l'engagement des agents et des employés des structures médico-sociales soutenues par le Département, ces personnels ont fait l'objet de revalorisations salariales ciblées, visant à mettre en valeur ces métiers essentiels.

Cette volonté de renforcer la solidarité sur notre territoire nourrit par ailleurs l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par notre collectivité, à l'image de la mise à disposition d'ordinateurs portables pour les collégiens issus des familles les moins favorisées ou encore du soutien au parasport de haut niveau.

Cette année encore, le Département a largement agi pour améliorer le fonctionnement de ses collèges, pour offrir des parcs accessibles à tous ou encore pour soutenir des politiques culturelle et sportive à hauteur des ambitions portées pour son territoire.

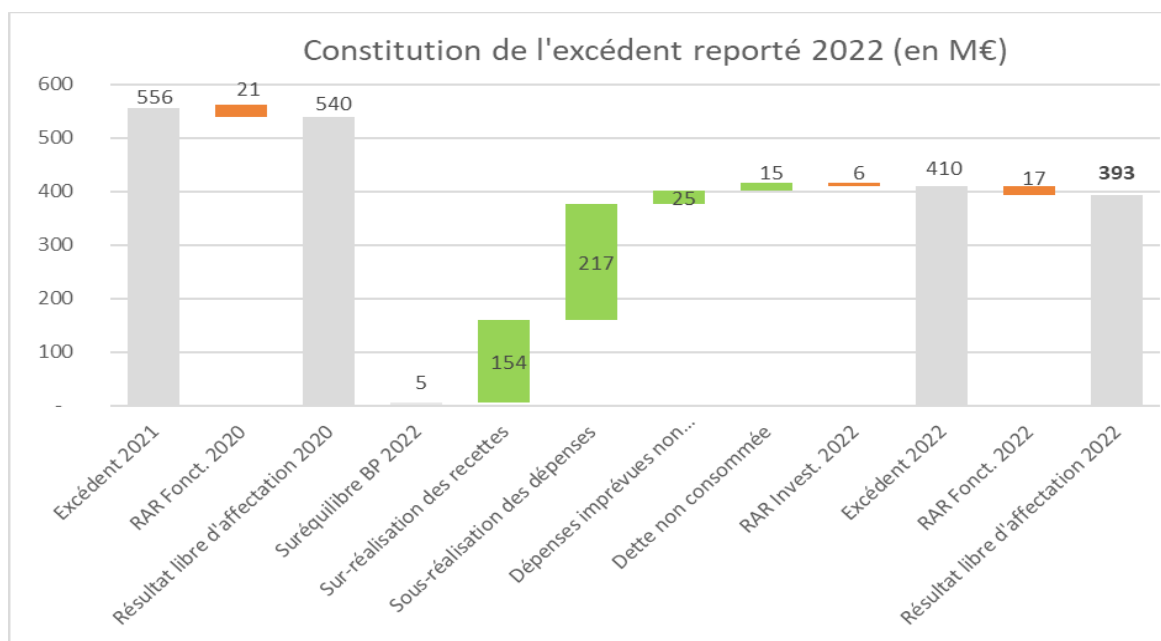
Pour financer ces nombreuses actions, notre collectivité a utilisé 147 M€ de son excédent, généré grâce à sa rigueur budgétaire et financière. Cette gestion – qui a permis au Département d'intervenir de manière forte tout en poursuivant son désendettement – a été à nouveau saluée par l'agence de notation *Standard & Poor's*, qui a confirmé en décembre dernier la qualité de crédit intrinsèque du Département à *aa+*, la plus élevée pour un Département, permettant ainsi de conserver la confiance des établissements bancaires.

Le présent rapport a donc pour objet de vous exposer les caractéristiques du compte administratif 2022, en recettes (I), en dépenses (II) et sur les opérations relatives à la dette et aux mouvements d'ordre (III), ainsi qu'à soumettre à votre approbation une proposition d'affectation du résultat issu de l'exercice (IV).

² Chapitres fonctionnels 934, 935, 935-4, 935-5 et 935-6.

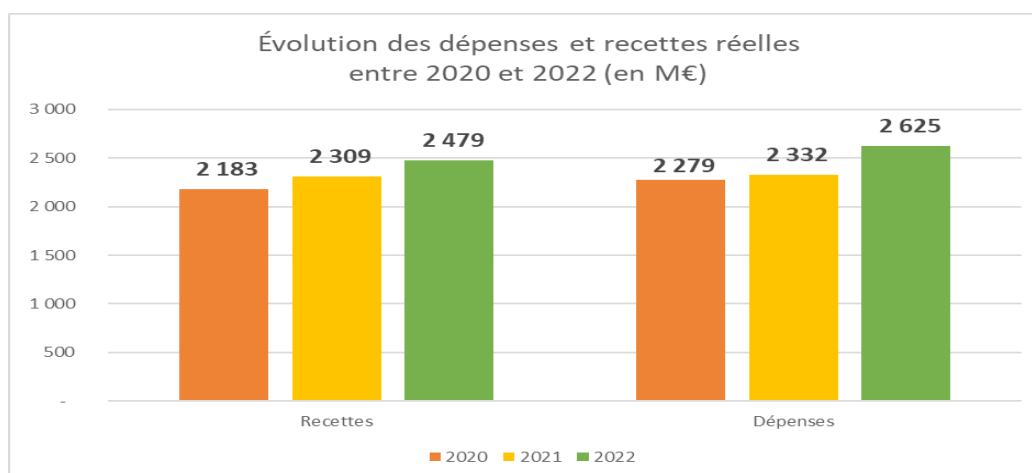
Préambule

L'année 2022 se clôture par un **résultat libre d'affectation de 393 M€**, issu du résultat excédentaire cumulé des exercices précédents.



Le résultat libre d'affectation 2022 recule de 146 M€ par rapport à 2021. Ainsi le Département a utilisé son excédent pour la troisième année consécutive (104 M€ en 2020 ; 20 M€ en 2021). Malgré une augmentation de ses recettes, le Département a en effet mobilisé son excédent reporté pour financer un niveau record d'investissement et une politique de solidarités volontaire.

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement³, le Département constate, d'une part, une hausse de ses recettes de 7,4 % par rapport à 2021 et de 13,6 % par rapport à 2020, d'autre part, une hausse soutenue et continue de ses dépenses entre 2020 et 2022 (+ 12,6 % par rapport à 2021 ; + 15,2 % par rapport à 2022) :



³ Mouvements réels hors produits financiers (chapitre 76), solde d'exécution d'investissement reporté (001), résultat de fonctionnement reporté (002) et excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

1. Une hausse des recettes portée par le produit national de TVA et par la croissance des recettes d'investissement

Le montant total des recettes réelles s'est élevé à **2 479,5 M€** en 2022, dont **2 375,3 M€ en fonctionnement⁴** et **104,1 M€ en investissement⁵**.

1.1. Des recettes réelles de fonctionnement en légère hausse

En neutralisant l'impact des recettes exceptionnelles⁶, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 256 M€ en 2022, contre 2 210 M€ en 2021 et 2 103 M€ en 2020.

La hausse se limite donc à 46 M€ par rapport à 2021 une fois les recettes exceptionnelles retraitées. Ces dernières, qui s'élèvent à 102,8 M€ en 2022, sont constituées principalement par la reprise de provisions relative au Très Haut débit (96,7 M€).

Sont à noter, parmi les recettes en hausse :

- la fraction du produit national de TVA (+ 32,1 M€), qui porte l'augmentation la plus significative, signe de son importance croissante dans les recettes du Département ;
- le produit des participations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA ; + 15,6 M€) ;
- le revenu des immeubles (+ 10,1 M€)⁷ ;
- la taxe sur les conventions d'assurance (+ 8,5 M€), en raison notamment de l'application des formules de révision sur les contrats d'assurance, marquées par l'inflation.

Enfin, les produits de taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 4,8 M€) et de taxe d'aménagement (+ 4,4 M€) ont également connu une croissance en 2022.

Ces augmentations sont contrebalancées par la baisse des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (- 15 M€). Les recettes issues de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises enregistrent également une baisse significative (- 13 M€), et la dotation globale de fonctionnement allouée par l'Etat continue de diminuer (- 1,6 M€).

1.1.1. La structure des recettes réelles de fonctionnement

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement nettes du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont principalement composées des droits de mutation (36 %), des impôts directs (23 %) et d'une fraction du produit national de TVA (18 %).

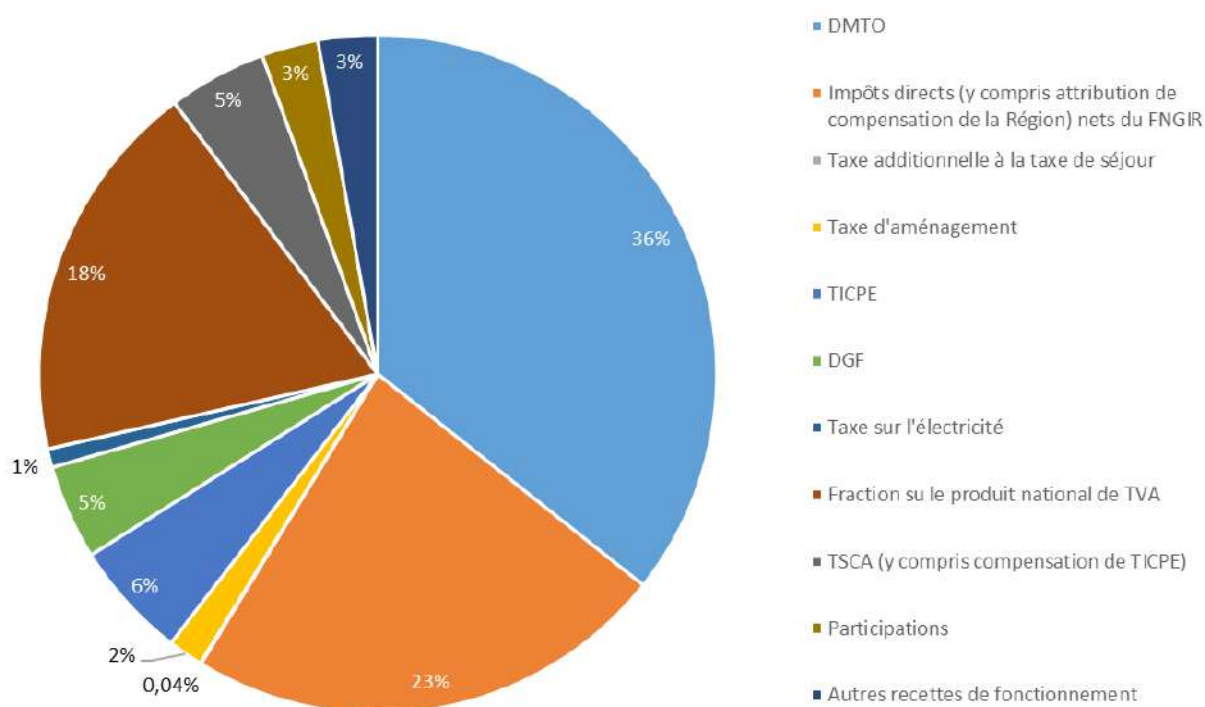
4 Dépenses réelles de fonctionnement hors produits financiers (chapitre 76) et résultat de fonctionnement reporté (002).

5 Dépenses réelles d'investissement hors excédents de fonctionnement capitalisés (1068), y compris dette.

6 Hors dette, reprise des provisions et produits exceptionnels.

7 Un titre de 11,2 M€ a notamment été émis dans le cadre d'un protocole transactionnel concernant l'occupation par l'Association Léonard de Vinci du Pôle Léonard de Vinci.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2022 (hors produits financiers et exceptionnels, provisions et nets du FNGIR)



1.1.2. Des recettes fiscales moins dynamiques

Le produit de la fiscalité a progressé de 1,26 % en 2022. L'écart entre impositions directes et indirectes continue de se creuser, avec le remplacement, depuis 2021, de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par une fraction du produit national de TVA.

en €	2020	2021	2022	2022/2021	2021/2020
Impositions directes (hors FNGIR)	811 955 598	476 518 090	462 979 513	-2,84%	-41,31%
Impositions indirectes	863 203 955	1 307 126 621	1 343 168 417	2,76%	51,43%
Total des impositions (hors FNGIR)	1 675 159 553	1 783 644 711	1 806 147 930	1,26%	6,48%

1.1.2.1. Un recul de la fiscalité directe avant sa marginalisation

en €	2020	2021	2022	2022/2021	2021/2020
TFPB (dont rôles supplémentaires)	335 119 582	0	0	0,00%	-100,00%
CVAE	371 158 851	370 018 653	356 986 429	-3,65%	-0,31%
CVAE Région	337 986 686	337 986 686	337 986 686	0,00%	0,00%
IFER	1 935 011	2 176 155	2 225 759	2,28%	12,46%
Frais de gestion TFPB	7 606 824	7 153 267	7 632 795	6,70%	-5,96%
Total fiscalité directe	1 053 806 954	718 369 446	704 830 869	-1,88%	-31,83%
Total fiscalité directe nette FNGIR	811 955 598	476 518 090	462 979 513	-2,84%	-41%
Total fiscalité directe nette FNGIR hors TFPB	476 836 016	476 518 090	462 979 513	-2,84%	-0,07%

Le montant global de la fiscalité directe diminue de 2,8 % en 2022 du fait de la diminution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (- 13 M€). Le produit perçu en 2022 reflète la diminution des soldes versés par les entreprises en 2021 compte tenu de la baisse d'activité de 2020 liée à la crise sanitaire et aux restrictions mises en œuvre. Le produit de CVAE 2022 s'élève ainsi à 357 M€ pour sa dernière année de perception par le Département. La loi de finances pour 2023 a supprimé cette recette, qui sera désormais compensée par une fraction du produit nationale de TVA.

Depuis l'exercice 2017 et le transfert de 25 points à la Région Île-de-France, le Département ne percevait plus que 23,5 % du produit de la CVAE. En contrepartie, la Région reverse une attribution de compensation figée à un montant de **338 M€**.

1.1.2.2. Une hausse de la fiscalité indirecte

en €	2020	2021	2022	2022/2021	2021/2020
Droits d'enregistrement	638 107 709	731 848 978	716 576 522	-2,09%	14,69%
Taxe d'aménagement	13 198 363	29 079 673	33 483 250	15,14%	120,33%
Taxe sur les conventions d'assurance	87 337 543	85 921 274	94 409 818	9,88%	-1,62%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	110 864 378	111 601 776	112 678 272	0,96%	0,67%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	12 628 090	12 910 275	17 773 476	37,67%	2,23%
Taxe additionnelle à la taxe séjour	1 065 843	456 533	815 516	78,63%	-57,17%

en €	2020	2021	2022	2022/2021	2021/2020
Fraction du produit national de TVA	0	335 307 817	367 431 562	9,58%	-
Autres taxes	2 028	295	0	-100,00%	-85,45%
Total fiscalité indirecte	863 203 955	1 307 126 621	1 343 168 416	2,76%	51,43%
Total fiscalité indirecte hors fraction de TVA	863 203 955	971 818 804	975 736 854	0,40%	12,58%

En 2021, le produit relatif à la fraction du produit national de TVA a été limité à hauteur du montant de la TFPB perçue en 2020, soit 335,3 M€. Cette somme constituait la valeur plancher et privait le Département du dynamisme de la TFPB. Cependant, en raison de la reprise économique et de l'inflation, l'évolution du produit national de TVA sur 2022 a été évalué à + 9,6 %, engendrant une hausse de 32,1 M€ du produit départemental, qui atteint **367,4 M€**.

En neutralisant l'effet de la fraction du produit national de TVA, **les recettes liées à la fiscalité indirecte progressent uniquement de 0,4 % en 2022**. La baisse des droits de mutation à titre onéreux – DMTO (-15,2 M€) est compensée par la hausse du produit de la taxe sur les conventions d'assurance (+ 9 M€), de la taxe d'aménagement (+ 4,4 M€) et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 4,9 M€), ces deux dernières hausses étant en trompe-l'œil (cf. *infra*).

A l'échelle nationale, l'année 2022 est caractérisée par le maintien des DMTO à un haut niveau, avec une augmentation de 3 % par rapport à 2021 pour atteindre 16 Md€.

DMTO : un ralentissement des transactions

- 2,1 % entre 2021 et 2022 pour le produit du Département des Hauts-de-Seine.

Si les prix des transactions sont restés stables, le volume des transactions a diminué les derniers trimestres en Île-de-France.

Toutefois, cette évolution ne doit pas masquer une année marquée par deux tendances : un premier semestre connaissant un volume de transaction important, tandis que le second semestre a vu le marché immobilier ralentir en raison de la situation géopolitique et économique et de ses conséquences sur les conditions d'accès à l'emprunt, entravées par la hausse des taux. Aussi, en Île-de-France, les ventes de logements anciens ont d'abord reculé en un an de 6 % au 3^e trimestre 2022, puis de 11 % au 4^e trimestre. Cette tendance devrait se poursuivre en 2023, entraînant une réduction du volume de ventes et un ralentissement voire une baisse du prix au mètre carré⁸.

Le produit des **droits de mutation à titre onéreux**, encaissé par le Département en 2022, s'élève à **716 M€**, en baisse de - 2,1 % par rapport à 2021.

⁸ Notaires du Grand Paris, 23 janvier 2023, *Le marché immobilier francilien : bilan 2022, 4ème trimestre et perspectives*.

Par ailleurs, l'évolution du niveau des DMTO est contrastée selon les Départements. En effet, les deux tiers des Départements connaissent une évolution positive, entre 5 et 10 %, tandis qu'un dernier tiers – comprenant notamment les Départements d'Île-de-France – voient leur produit baisser.

Le Département des Hauts-de-Seine continue d'être affecté par l'état du marché de l'immobilier de bureau, lié aux conséquences de la crise. En Île-de-France, les investissements en immobilier d'entreprise ont ainsi chuté de 3 % par rapport à 2021, année qui avait déjà connu une baisse de 25 % par rapport à 2020. Toutefois cette légère baisse cache une chute de 62 % au quatrième trimestre 2022 par rapport à la même période en 2021, confirmant le ralentissement global intervenu dans la deuxième partie de l'année⁹.

La **taxe d'aménagement** a, quant à elle, vu son produit continuer d'augmenter de manière significative en 2022 (+ 4,4 M€, soit + 15 % par rapport à 2021). Toutefois, cette hausse s'explique au moins partiellement par le changement de mode de gestion de la taxe d'aménagement¹⁰, qui a engendré une augmentation des dossiers soldés par les directions départementales des territoires.

Le produit de la **taxe sur les conventions d'assurance** a sensiblement augmenté en 2022 (+ 9 M€, soit + 9 % par rapport à 2021), sous l'effet de l'inflation conduisant à la hausse des différents indices (notamment de travaux) entrant dans le calcul de révision des contrats d'assurance.

La recette de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** a également augmenté (+ 4,9 M€, soit + 37 % par rapport à 2021) en raison d'un changement de mode de gestion au sein des services de l'Etat, qui a conduit le Département à percevoir l'équivalent d'un trimestre supplémentaire de produit en 2022.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (comprenant la dotation de compensation au titre du transfert de fiscalité, pour le revenu de solidarité active) marque une légère hausse de 1 %.

Enfin, la **taxe additionnelle à la taxe de séjour** est impactée positivement par la reprise du tourisme et des voyages d'affaires après la crise ; le produit a ainsi augmenté de 78,6 % (+ 359 k€).

1.1.2.3. Une fiscalité écrêtée par la péréquation

En 2022, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation, pour un montant total de **397 M€** (401 M€ en 2021), en baisse de 1 % :

- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), institué dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle : le montant définitif, notifié en 2013, s'établit à **241,9 M€** ;
- la contribution à la péréquation des DMTO pour **113,6 M€**, est en baisse de 4 M€ par rapport à celle de 2021 (117,6 M€), en raison d'une hausse du produit 2021 du Département moins élevée que celle du produit national ;

⁹ ImmoStat, 6 janvier 2022, *Résultats Immostat pour le T4 2022*.

¹⁰ La perception du produit de la taxe d'aménagement était assurée par les directions départementales des territoires. Depuis le 1^{er} septembre 2022, la Direction Générale des Finances publiques.

- la péréquation sur la CVAE reste stable par rapport à 2021, à hauteur de **14,8 M€**, du fait du résultat similaire du produit de 2021 par rapport à celui de 2020 (708 M€ contre 709 M€). Cette péréquation est supprimée à compter de 2023, le montant moyen versé entre 2020 et 2022 venant amoindrir le niveau du produit que percevra le Département en substitution de la CVAE ;
- la contribution au Fonds de solidarité pour les Départements de la Région Île-de-France (FSDRIF) pour **26,3 M€**, reste identique à l’an dernier.

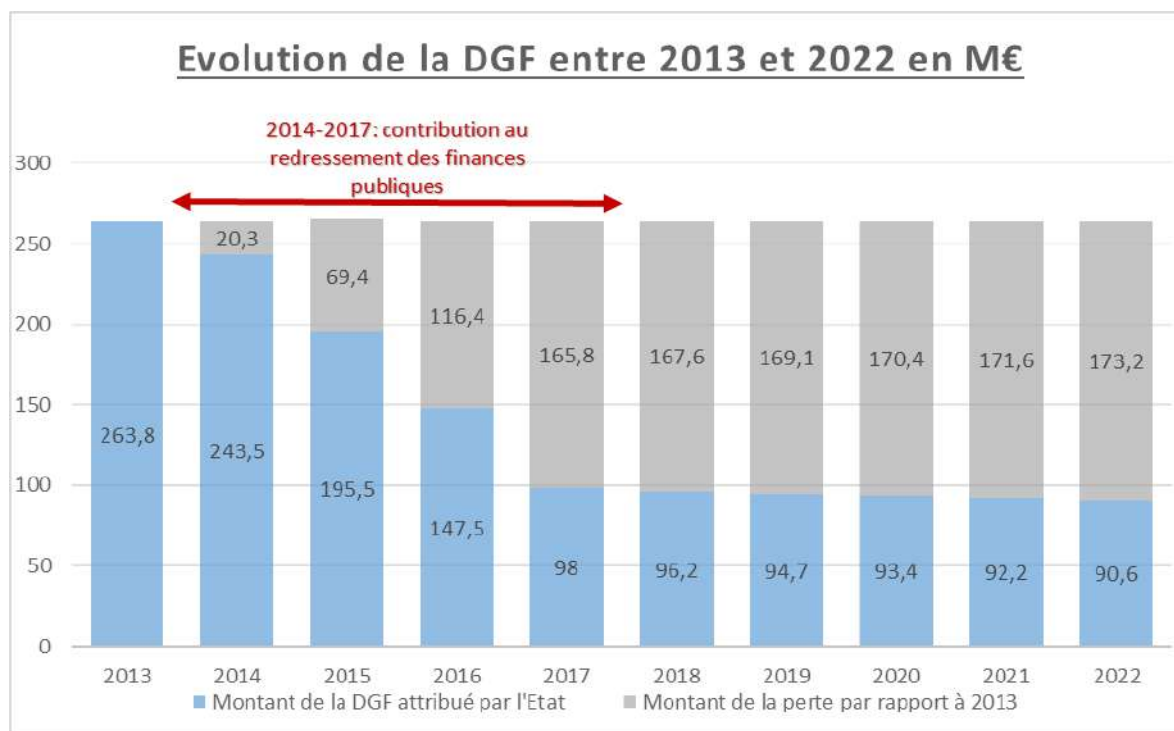
Ce niveau de prélèvement fiscal maintient en 2022 place le Département des Hauts-de-Seine au rang de premier contributeur national à la péréquation départementale¹¹.

1.1.3. Une stabilité des concours financiers de l’État

La loi de finances initiale pour 2018 actait, en principe, l’arrêt de tout effort supplémentaire des collectivités locales au redressement des finances publiques par le biais de la baisse générale des dotations.

Néanmoins, le Département des Hauts-de-Seine continue de subir, dans une moindre mesure, une baisse de la dotation forfaitaire afin d’abonder la part allouée à la « *péréquation verticale* » au bénéfice des autres Départements. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département s’est établie à **90,6 M€** en 2022, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2021.

Au total, la DGF du Département a été réduite de près de 173 M€ depuis 2013, soit près des deux tiers de son produit.



¹¹ Hors Paris (collectivité territoriale à statut particulier).

Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'État, s'établissent à **0,12 M€**, contre 0,2 M€ en 2021.

Attributions de compensation (en M€)									
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
12,8	11,2	9,2	8,8	1,5	1,5	1,1	0,5	0,2	0,1

Les compensations de fiscalité liées aux transferts de compétences sont restées assez stables en 2022 :

- au titre de la gestion du revenu de solidarité active (RSA), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) a connu une légère augmentation pour s'établir à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) s'est quant à lui établi à **7,9 M€**, en nette augmentation par rapport à 2021 (5,3 M€) ;
- au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **107,6 M€**, en nette augmentation par rapport à 2021 (98 M€) en raison de la révision des montants des primes d'assurance liée à l'inflation¹².

Enfin, les concours versés par la CNSA¹³ se sont élevés à **37 M€**¹⁴, contre 21,5 M€ en 2021.

1.1.4. Les cessions immobilières

En 2022, le Département a procédé à plusieurs cessions immobilières pour un montant total de **6,2 M€** afin de poursuivre sa politique de défaisance des biens dispensables dans l'exécution de ses missions.

Peuvent notamment être relevées les cessions de plusieurs terrains à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (1,08 M€) et aux Communes de Montrouge (2,6 M€) et de Fontenay-aux-Roses (0,4 M€), ainsi que d'une propriété bâtie à la Commune du Plessis-Robinson (1,4 M€).

1.2. Des recettes d'investissement en hausse

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières et excédent reporté, se sont élevées à **103,3 M€** en 2022, en hausse de 40,6 % par rapport à 2021 (73,5 M€).

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint **41,4 M€**. Cette augmentation par rapport au montant perçu en 2021 (32,2 M€) s'explique par les dépenses d'investissement supplémentaires réalisées en 2021 par rapport à 2020 (457 M€ contre 401 M€), en raison d'importantes opérations de construction et de réhabilitation de collèges, d'infrastructures sportives et culturelles ou la poursuite de projets d'infrastructures de transports à l'image du tramway T10 Antony-Clamart.

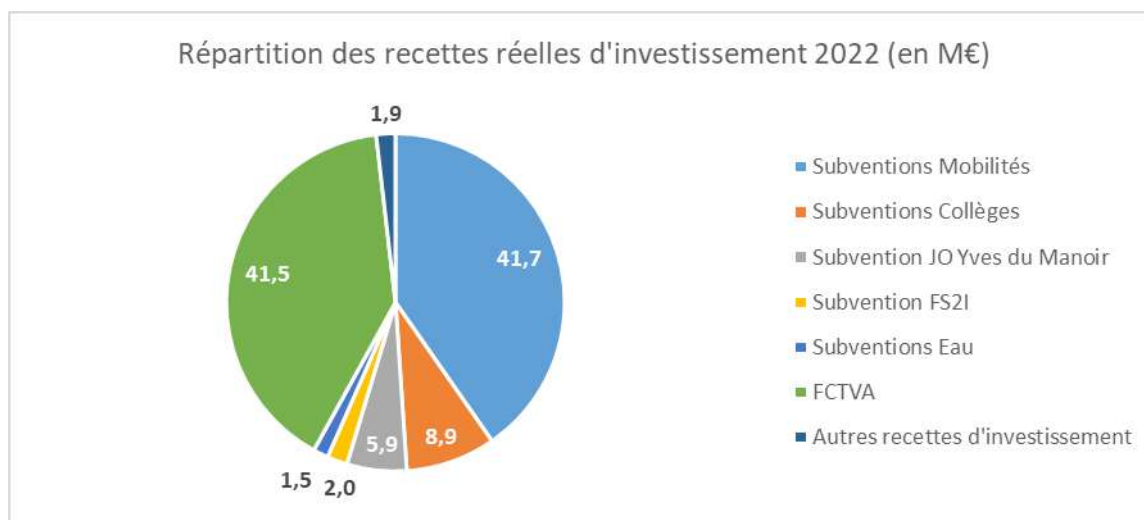
¹² Cf. Partie 1.1.2.2. du présent rapport.

¹³ Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

¹⁴ APA (1 & 2), PCH, MDPH et Conférence des financeurs.

En outre, ont été perçues des subventions d'investissement pour un montant total de **60 M€**, principalement composées ainsi :

- 35,1 M€ liés à la réalisation des travaux pour le tramway T10 Antony-Clamart ;
- 6,9 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) dont le montant est gelé chaque année ;
- 5,9 M€ versés par la SOLIDEO dans le cadre des travaux du stade départemental Yves-du-Manoir en vue de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- 3,3 M€ liés à la réalisation de travaux pour le tramway T1 entre Asnières-Gennevilliers et Colombes ;
- 2 M€ au titre du Fonds de solidarité interdépartementale d'investissement (FS2I) ;
- 0,6 M€ au titre des achats d'équipements informatiques prêtés aux collégiens des familles les plus fragiles dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) attribuée en 2021.



2. Une augmentation des dépenses portée par un niveau d'investissement exceptionnel

Les dépenses réelles de l'exercice 2022 (2 625 M€) sont en hausse de 12,6 % par rapport à 2021 (2 332 M€) ; elles se décomposent ainsi :

- **1 861 M€¹⁵** en dépenses de fonctionnement, contre 1 862 M€ en 2021. Cette légère diminution s'explique par des provisions plus importantes comptabilisées en 2021 et par la persistance, en 2021, de dépenses liées à la crise sanitaire (cf. partie 2.1.) ;
- **764 M€¹⁶** en dépenses d'investissement, contre 470 M€ en 2021, reflétant tant des investissements exceptionnels réalisés en 2022 qu'une augmentation sensible du niveau de dépense sur les opérations de long cours (cf. partie 2.2).

Avant de présenter en détail les dépenses réalisées en 2022, il convient d'évoquer en préambule celles réalisées en coopération avec le Département des Yvelines :

La coopération avec le Département des Yvelines

L'*Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92)* assure l'entretien et l'exploitation du réseau routier interdépartemental, du service des adoptions et du service d'archéologie préventive (jusqu'à la création du syndicat mixte dédié). La participation du Département au budget de l'EPI s'est élevée à **9,3 M€** en 2022.

En parallèle, le Département a continué à prendre part au *SMO Seine et Yvelines Environnement* (**39 k€** en 2022) et au *SMO Seine et Yvelines Numérique*, en charge de la vidéo-protection du Département ainsi que de diverses prestations complémentaires, notamment en matière de numérique éducatif (**4,4 M€** en 2022).

Enfin, des groupements d'intérêt public interviennent dans le domaine social :

- le *GIP Activit'Y*, qui porte les programmes départementaux d'insertion des deux Départements, a vocation à faciliter l'accès aux emplois de proximité, à améliorer l'accompagnement et, *in fine*, à accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (**3,3 M€** en 2022) ;
- le *GIP e-tonomy*, agence de l'autonomie, propose une plateforme de services à destination des personnes âgées et des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour favoriser le bien vieillir à domicile ainsi qu'un *Hub Innovation* qui réunit porteurs de projets, laboratoires et *startups* afin de développer des solutions numériques (**7,1 M€** en 2022) ;
- le *GIP Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent*, dont le rôle est, de prendre en charge et d'accompagner des enfants et adolescents, de sensibiliser et former les professionnels et enfin de développer la recherche et l'innovation sur les sujets de psychotraumatisme. Le Département a consacré **552 k€** de dépenses à l'exercice 2022 au titre de sa participation.

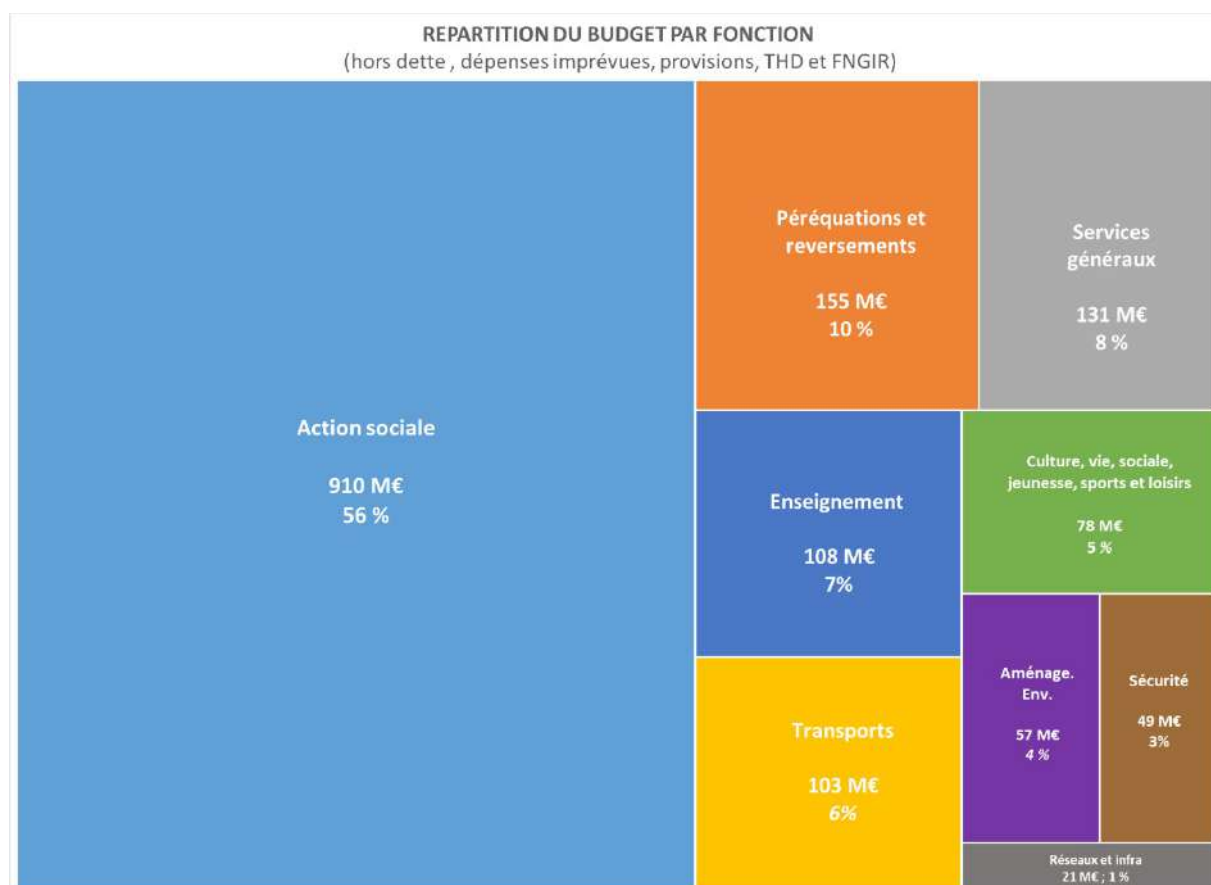
¹⁵ Dépenses réelles de fonctionnement, y compris le chapitre 66 – Charges financières.

¹⁶ Dépenses réelles d'investissement, y compris chapitre 16 relatif aux opérations financières.

2.1. Des dépenses de fonctionnement en augmentation

En neutralisant les écritures comptables exceptionnelles (Très Haut Débit, dettes, provisions), **les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 613 M€¹⁷, contre 1 602 M€ en 2021**, soit une hausse de 1 % par rapport à 2021.

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



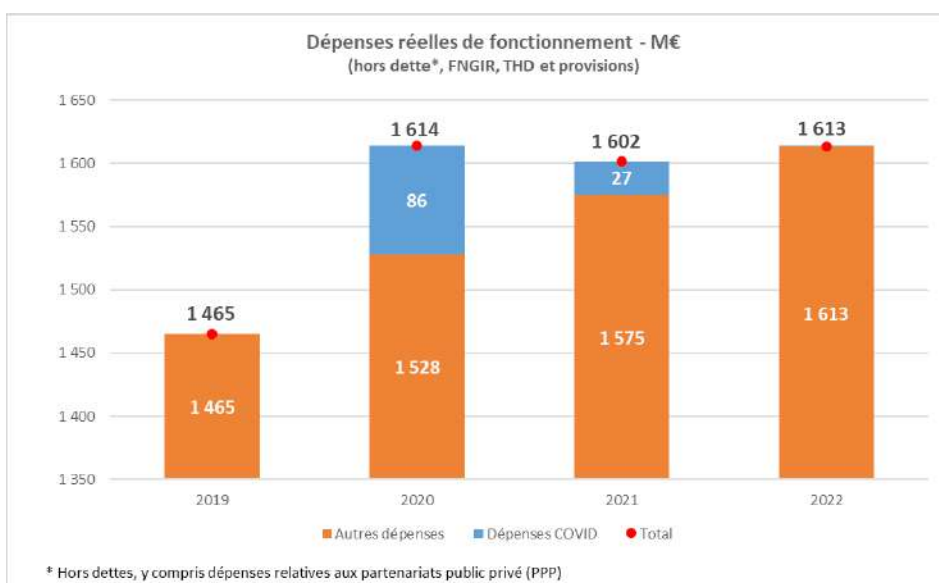
La hausse de 11 M€ des dépenses réelles de fonctionnement repose essentiellement sur l'augmentation des dépenses relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs (+ 16 M€), les services généraux (+ 7 M€) et l'aménagement et l'environnement (+ 6 M€).

Ces hausses sont en grande partie compensées par une diminution des dépenses sociales (- 17 M€), après d'importantes dépenses exceptionnelles effectuées en 2021 pour aider les publics en difficulté à faire face à la crise sanitaire.

2.1.1. Des variations toujours impactées par la crise sanitaire

En neutralisant les dépenses exceptionnelles supportées par le Département en 2021 au titre de la COVID-19, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 613 M€, en hausse de près de 38 M€ par rapport à 2021, soit 2 % d'augmentation.

¹⁷ Hors dettes (à l'exception des dépenses relatives aux PPP, incluses), FNGIR et provisions. Hors PPP, les DRF retraitées s'élèvent à 1 606 M€ contre 1 596 M€ en 2021.



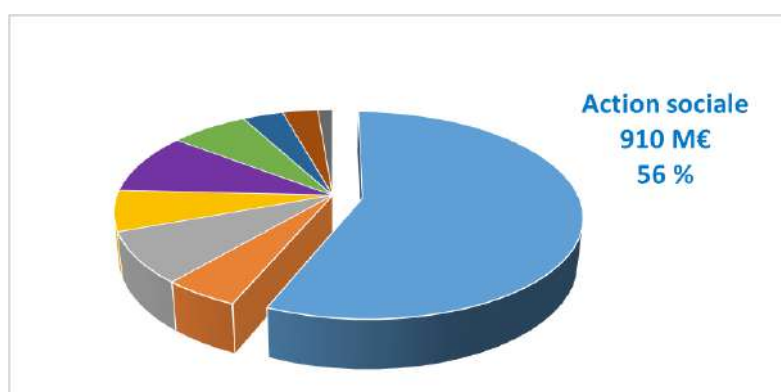
La hausse constatée dans les domaines de la **culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs (+ 16 M€)** résulte principalement de la politique volontariste du Département accentuée cette année en matière de sport : hausse du soutien aux clubs de haut niveau, événements cyclistes ou encore partenariats sportifs.

S'agissant des **services généraux (+ 6 M€)**, la hausse des dépenses est portée tant par l'impact de l'inflation sur des prestations que par des dispositifs supplémentaires : dépenses de maintenance et d'entretien, frais de gardiennage, prestations informatiques, subventions dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires.

L'augmentation des dépenses relatives à **l'aménagement et à l'environnement (+ 6 M€)** est principalement liée à une hausse des dépenses sur les contrats de ville.

Enfin, **la baisse constatée sur les dépenses sociales (- 17 M€)** doit être nuancée. En effet, en neutralisant les dépenses exceptionnelles exécutées en 2021 pour soutenir les publics en difficulté face à la crise sanitaire ainsi que les allocations RSA, fortement impactées en 2021, les dépenses de 2022 présentent une **hausse de 12 M€**.

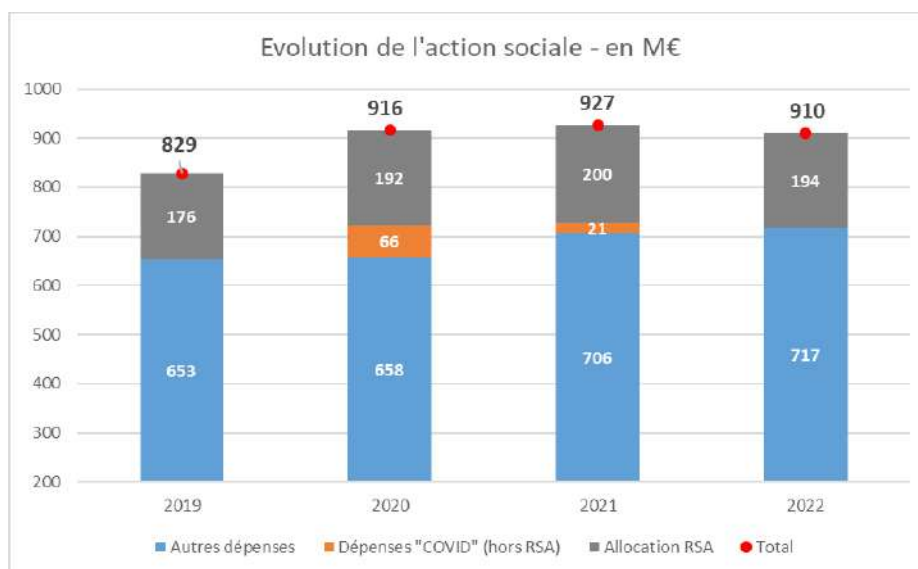
2.1.2. Une priorité accordée aux solidarités : une hausse des dépenses masquée par la baisse des dépenses liées à la crise sanitaire



Les dépenses sociales, qui atteignent **910 M€ en 2022**, représentent la principale dépense de fonctionnement du Département, qui a ainsi consacré **56 %** de ses dépenses de fonctionnement¹⁸ aux populations les plus fragiles, et **62 %** si l'on rapporte les dépenses sociales aux dépenses diminuées de l'ensemble des fonds de péréquation¹⁹.

La baisse constatée en 2022 par rapport à 2021 doit être relativisée par les nombreuses dépenses exceptionnelles exécutées pendant la crise sanitaire ainsi que par les allocations RSA, fortement impactées par la crise sanitaire en 2021.

Si les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire étaient conséquentes en 2020 et 2021, elles ne représentent que 0,4 M€²⁰ en 2022.



Le Département a ainsi maintenu, en 2022, un niveau élevé de dépenses en matière de solidarités, pour garder le cap de ses ambitions et répondre aux enjeux sociaux renouvelés auxquels il est confronté. Les crédits mobilisés ont également permis, comme en 2021, de répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, auxquelles se sont ajoutées des mesures de revalorisation salariale des personnels médico-sociaux et de prestations sociales.

18 Hors dettes (à l'exception des dépenses relatives aux PPP, incluses), FNGIR et provisions.

19 Hors dettes (à l'exception des dépenses relatives aux PPP, incluses), provisions et ensemble des fonds de péréquation, soit un total de 1 459 M€.

20 Ces dépenses sont diminuées en raison d'un rattachement de charges sur 2021 de 1,3 M€ n'ayant pas fait l'objet de dépenses en 2022 sur les dépenses d'intérim des services territoriaux du Pôle Solidarités.

Une année 2022 marquée par des mesures significatives de soutien au secteur social et médico-social

- ❖ **Les mesures de revalorisation salariale dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux du département issues du Ségur de la santé et de la revalorisation du point d'indice : 8,7 M€ en 2022.**

En 2022, le Département a attribué des dotations exceptionnelles aux structures associatives relevant des champs du handicap et de la protection de l'enfance afin de financer les revalorisations salariales des personnels éligibles aux dispositions nationales issues du Ségur de la santé. Un montant de 8,7 M€ y a été consacré.

- ❖ **Les mesures conséquentes de revalorisation des 3 allocations de solidarités « RSA, APA et PCH » : un surcoût évalué à 8,5 M€ en 2022**

En 2022, les allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH) ont connu des mesures de revalorisation importantes :

- la fixation d'un tarif national de l'APA à domicile et de la PCH à 22 € de l'heure en 2022 contre respectivement 20,20 € et 17,77 € en 2021. Les surcoûts liés à cette revalorisation des tarifs planchers ont été évalués à environ 1,7 M€ pour l'APA et 2,8 M€ pour la PCH ;
- une double revalorisation du RSA avec l'augmentation annuelle habituelle de 1,8 % le 1^{er} avril 2022 (contre + 0,1 % en 2021) et une augmentation exceptionnelle de 4 % le 1^{er} juillet 2022, dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. L'impact de cette augmentation exceptionnelle en 2022 est évalué à 4 M€.

Afin de présenter l'action du Département et les moyens consacrés pour répondre aux besoins et attentes des Altoséquanais à tous les âges de leur vie, les dépenses dédiées aux solidarités sont présentées en « parcours usagers ».

Les dépenses relatives aux actions sociales réalisées en 2022 portent ainsi principalement sur les parcours suivants :

- 199,3 M€ consacrés au **parcours « bénéficiaires du RSA »**, dont 193,5 M€ d'allocations ;
- 221,7 M€ consacrés au **parcours « Protection de l'enfance »** ;
- 186,3 M€ consacrés au **parcours « Personnes handicapées »** ;
- 138,3 M€ consacrés au **parcours « Seniors »** ;
- 22,6 M€ consacrés au **parcours « Petite enfance »** ;
- 17,4 M€ consacrés au **parcours « Jeunes »** ;
- 10,6 M€ consacrés au **parcours « Publics fragilisés »** ;
- 4,1 M€ consacré au **parcours « Soutien à la parentalité »**.

2.1.2.1. Le parcours « Petite enfance »

Le Département a consacré **22,6 M€** à la petite enfance (contre 21,5 M€ en 2021), dont **15,2 M€** pour les établissements d'accueil des jeunes enfants (6,8 M€ au titre de la municipalisation des crèches et 8,4 M€ pour les crèches conventionnées).

S'agissant de l'accueil individuel de la petite enfance, le Département a dépensé 5,7 M€, principalement au travers de l'**allocation BéBéDom**, une aide accordée aux parents employant une assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ainsi qu'aux familles ayant un enfant en situation de handicap. Il convient de rappeler que, depuis septembre 2021, les montants ont été revalorisés de 10 % afin de consolider le soutien des bénéficiaires de cette allocation. Instauré en 2019, le paiement de cette allocation par le biais du Chèque emploi service universel permet, en outre, de limiter les indus, grâce à un fléchage plus précis de la dépense.

Enfin, **1,7 M€** ont été consacrés au financement de la protection maternelle et infantile (PMI), pour promouvoir la santé de la mère et de l'enfant (accueil, écoute, vaccination, dépistage, suivi médical).

2.1.2.2. Le parcours « Protection de l'enfance »

En 2022, les crédits consacrés à la protection de l'enfance ont atteint **221,7 M€** (contre 212,5 M€ en 2021), dont 187,5 M€ pour l'hébergement des mineurs et des jeunes de moins de 21 ans suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance. Les principales dépenses d'hébergement se répartissent de la manière suivante :

- les familles d'accueil (35,1 M€, dont 24,2 M€ au sein des familles d'accueil du Département) ;
- les établissements associatifs habilités (85,8 M€) ;
- les établissements départementaux (20,9 M€) ;
- les résidences hôtelières (37,3 M€ en comptant l'accompagnement socio-médico-éducatif).

Ce dernier mode d'accueil apparaît toujours nécessaire, notamment pour des jeunes mis à l'abri durant la phase d'évaluation de leur minorité. Si leur nombre s'est stabilisé depuis 2020, le triplement de cette population durant les quatre années qui précédaient pèse sur les dépenses du Département. Il convient de souligner que cette offre d'hébergement est assortie d'un accompagnement socio-médico-éducatif avec un taux d'encadrement minimum exigé.

5,5 M€ ont également été consacrés à l'**accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants** de moins de trois ans ou de couples.

Enfin, une enveloppe de 28,7 M€ a été consacrée aux **aides et aux prises en charge à domicile des enfants**, principalement au titre de l'aide éducative à domicile (21,1 M€) et de l'accueil de jour (6,2 M€).

De nouvelles places d'hébergement pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance

En 2022, le Département a continué sa démarche visant à rechercher des alternatives à l'hébergement en hôtels. Il a, dans ce cadre, ouvert **54 nouvelles places en 2022** :

- **24 places de placement à domicile** (dispositif intermédiaire entre le placement en structure et l'action éducative en milieu ouvert). L'objectif de ces structures est de ne pas séparer l'enfant de son parent, tout en assurant un suivi intensif de la famille à son domicile ;
- **12 places d'hébergement autonome et d'accompagnement socio-éducatif** pour des jeunes adultes confiés au Département, afin de disposer d'une alternative immédiate à l'hôtel ;
- **6 places de service d'accueil d'urgence** afin d'accueillir, jour et nuit, des mineurs qui ne peuvent rester temporairement dans leur famille ;
- **8 places de placement familial** visant à proposer un accueil permanent ou intermittent chez des assistants familiaux ;
- **4 places au sein d'une maison d'accueil familial** destinée à l'accueil des fratries pour lesquelles il existe une perspective de retour auprès de leurs parents (SOS Villages d'Enfants).

2.1.2.3. Le parcours « Jeunes »

En 2022, **17,4 M€** ont été consacrés à l'**accompagnement des jeunes** contre 16,7 M€ en 2021.

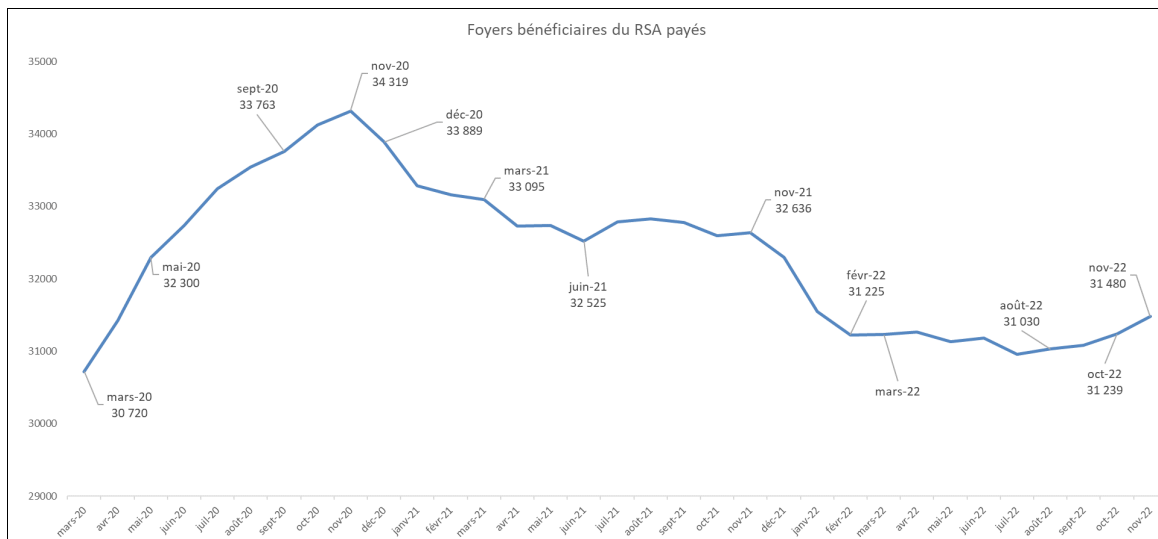
Dans ce secteur, les **actions de prévention et de sensibilisation** ont représenté 14 M€ (actions de santé, centres de santé sexuelle et de planification familiale et clubs de prévention). Les actions visant à **favoriser l'insertion** ont quant à elles mobilisé 2,8 M€ (foyers de jeunes travailleurs) et 0,6 M€ ont été dépensés pour le **fonds d'insertion des jeunes**.

2.1.2.4. Le parcours « Bénéficiaires du RSA »

En 2022, **199,3 M€** ont été consacrés aux bénéficiaires du RSA. Il s'agit principalement des dépenses relatives au versement de l'allocation, pour **193,5 M€**.

Après une hausse de 12 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA en 2020 – passé de 30 720 en mars 2020 à 34 319 en novembre 2020 de manière concomitante au pic constaté au niveau national – notre département connaît depuis une baisse progressive du nombre d'allocataires. Ainsi, en novembre 2022, 31 239 foyers étaient bénéficiaires du RSA, soit un niveau convergeant progressivement avec celui observé avant la crise sanitaire.

Cette réduction du nombre de bénéficiaires a compensé les augmentations successives du montant de l'allocation d'avril et juillet 2022 (cf. introduction de la partie 2.2.2.).



S'agissant de l'**accompagnement socioprofessionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA**, le Département a consacré **5,8 M€** à son Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE), dont 1,9 M€ à ses espaces insertion et 3 M€ au groupement d'intérêt public Activit'Y, l'agence d'insertion des Hauts-de-Seine et des Yvelines à laquelle le Département a confié l'accompagnement socio-professionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA depuis 2021.

2.1.2.5. Le parcours « Seniors »

Les dépenses en faveur des personnes âgées ont représenté en 2022 un montant de **138,3 M€**, contre 140,3 M€ en 2021²¹. Elles couvrent deux grandes politiques : le maintien à domicile et le séjour en établissement.

Cette année, **67,5 M€** ont été consacrés au **maintien à domicile** marquant la volonté accrue du Département de soutenir et de favoriser cette solution, permettant aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Les principales dépenses dans ce domaine se répartissent entre les différentes mesures suivantes :

- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes, pour un montant de 36,4 M€ ;
- le titre Améthyste pour 19,9 M€. Le taux de chargement des cartes était de 99 % avant la crise sanitaire, contre 90 % et 95 % au cœur de la crise. Il est revenu à plus de 97 % en 2022 ;
- la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour un montant de 2,3 M€ ;
- la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6), pour 1,1 M€ ;
- le financement de la nouvelle agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines-Hauts-de-Seine, à hauteur de 6,8 M€.

²¹ Pour rappel, 2,8 M€ de dépenses exceptionnelles avaient été exécutées en 2021 pour accompagner les personnes âgées durant la crise sanitaire par le biais de l'aide exceptionnelle pour le retour à domicile (AERD) notamment. Une fois ces dépenses retraitées, les dépenses consacrées au parcours « Seniors » s'élevaient à 137,5 M€.

Les crédits de fonctionnement dédiés au financement des **frais de séjour en établissement** pour les personnes âgées les moins autonomes s'élevaient à **70,8 M€**, dont notamment :

- l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale (EHPAD, USLD et résidences autonomie), pour un montant de 42,3 M€ ;
- l'APA aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, pour un montant de 28,1 M€.

2.1.2.6. Le parcours « Personnes handicapées »

L'accompagnement du handicap constitue un axe majeur de la politique sociale du Département, avec **186,3 M€** de dépenses pour 2022 (contre 186,1 M€ en 2021²²), réparties entre l'aide à l'hébergement au sein d'établissements et l'aide au maintien à domicile.

La **prise en charge des personnes handicapées dans les établissements spécialisés** s'élève à **107 M€** en 2022. Ces dépenses comprennent l'accueil des personnes en situation de handicap en établissement (105,8 M€) ainsi que le financement de deux centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) et deux plateformes de diagnostic autisme (pour un montant de 1,2 M€).

Par ailleurs, 79,3 M€ ont été consacrés à **l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées**, se décomposant principalement de la manière suivante :

- la prestation de compensation du handicap (PCH) à hauteur de 48,4 M€, dont 44,4 M€ pour la PCH Adultes et 4 M€ pour la PCH Enfants ;
- l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour un total de 8,5 M€ ;
- l'accueil de jour en centres d'initiation au travail et aux loisirs (CITL) pour 10,7 M€ ;
- les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH), à hauteur de 8,1 M€ ;
- le service de transport « Pour aider à la mobilité 92 » (PAM 92), qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, financé à hauteur de 2,1 M€ par le Département en 2022.

L'ouverture d'un service d'accompagnement à Rueil-Malmaison

Un **nouveau service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)** a ouvert en octobre 2022 à Rueil-Malmaison. Ce centre de soins aide les personnes porteuses d'un handicap à vivre de manière autonome et indépendante. Il s'adresse à 15 adultes lourdement handicapés maintenus à leur propre domicile, et tout particulièrement aux personnes atteintes de troubles psychiques.

Par ailleurs, 3 places supplémentaires ont également été ouvertes au **Foyer d'accueil médicalisé** de Boulogne-Billancourt (en centre d'accueil de jour et en internat).

²² Pour rappel, 0,7 M€ de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire avaient été exécutées en 2021 au titre de dotations complémentaires aux établissements. Une fois ces dépenses retraitées, les dépenses consacrées au parcours « Personnes handicapées » s'élevaient à 185,4 M€.

2.1.2.7. Le parcours « Soutien à la parentalité »

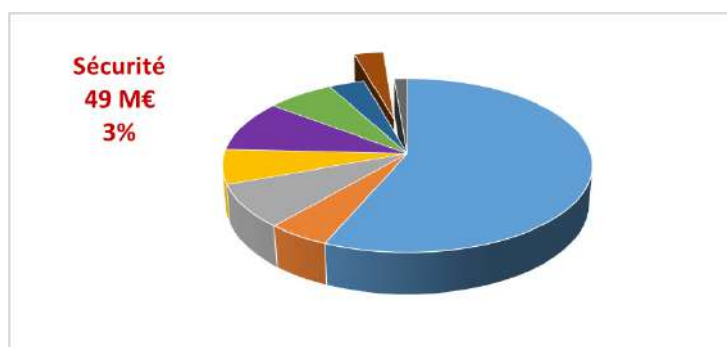
Le budget consacré au soutien à la parentalité s'est élevé à **4,1 M€** en 2022 (contre 4 M€ en 2021). Il comprend les dépenses d'hébergement des enfants dont la famille traverse des difficultés (3,6 M€ dédiés aux relais parentaux) ainsi que le financement d'actions en faveur du soutien à la parentalité (0,5 M€).

2.1.2.8. Le parcours « Publics fragilisés »

Les crédits consacrés aux dispositifs d'aide à destination des ménages en difficulté et aux publics fragilisés se sont élevés à **10,6 M€** en 2022, contre 11,4 M€ en 2021.

Ainsi, 8 M€ ont notamment été dépensés au titre du Fonds de solidarité logement (FSL), 1,7 M€ à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits – notamment aux femmes victimes de violences – et 0,7 M€ aux actions en faveur de l'insertion et de la solidarité, ainsi que dans le cadre du soutien aux publics fragilisés.

2.1.3. La sécurité et la prévention de la délinquance

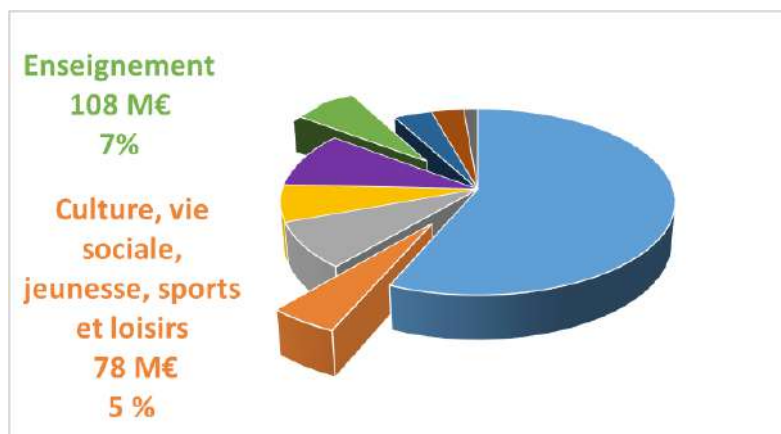


Le Département a continué, en 2022, de participer au **financement d'institutions assurant la sécurité au sein des départements de petite couronne et de Paris** :

- **41,7 M€** pour le fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et **3,4 M€** au titre de l'investissement dans les casernes ;
- **4,6 M€** pour le fonctionnement des Services communs de la préfecture de Police de Paris (laboratoire central, institut médico-légal, services des objets trouvés, laboratoire central des services vétérinaires).

En parallèle, notre collectivité a poursuivi son action de **soutien aux actions locales de prévention de la délinquance** auprès des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) avec **0,96 M€** de subventions de fonctionnement versées à 28 Communes, une caisse des écoles et 49 associations.

2.1.4. Une action ambitieuse et renouvelée favorisant l'épanouissement au travers de l'enseignement, du sport et de la culture



2.1.4.1. La mobilisation du Département en faveur de l'éducation

Les dépenses réelles de fonctionnement du Département relatives à l'enseignement atteignent **108 M€** en 2022, contre 106 M€ en 2021.

2.1.4.1.1. *Le fonctionnement des collèges*

En 2022, le Département a consacré **25,3 M€** au **fonctionnement des 98 collèges publics**, hors dépenses de personnel, dont :

- 8,7 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics ;
- 8,6 M€ pour les dépenses de fluides ;
- 3,6 M€ au titre de l'entretien et de la maintenance des collèges ;
- 1,3 M€ au titre de l'entretien des dispositifs de chauffage des collèges ;
- 0,7 M€ au titre du fonctionnement des gymnases des collèges publics ;
- 0,5 M€ pour le nettoyage des collèges (jusqu'à août 2022) ;
- 0,5 M€ au titre des subventions complémentaires et exceptionnelles aux collèges publics ;
- 0,5 M€ au titre des frais financiers du partenariat public-privé du collège Georges Pompidou de Courbevoie ;
- 0,1 M€ pour les manuels scolaires.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement des 34 collèges de l'enseignement privé** des Hauts-de-Seine se sont élevées à **9,9 M€** en 2022.

En matière de **restauration scolaire**, **14,1 M€** ont été réalisés en 2022, principalement au titre de l'aide à la demi-pension des convives, sous condition de ressources, ainsi qu'à l'indemnité versée par le Département aux concessionnaires (compensation entre les tarifs pratiqués par le concessionnaire et le tarif de référence de 4,28 € qui n'a pas évolué depuis 2021).

Depuis septembre 2022, 88 collèges ont intégré les nouveaux contrats de délégation de service public (ils étaient 67 jusqu'à fin août 2022), qui comprend également les prestations de ménage pour 22 collèges. 5,4 M€ ont ainsi été versés dans le cadre des anciens contrats et 8,7 M€ dans le cadre des nouveaux contrats.

Par ailleurs, l'aide départementale à la restauration scolaire au profit des familles les plus en difficulté s'est élevée à **0,5 M€** pour l'ensemble des collèges du territoire.

2.1.4.1.2. *Les actions éducatives*

En 2022, le Département a continué à apporter son soutien à la jeunesse, aux communautés éducatives et aux acteurs locaux engagés auprès de ce public à travers trois axes prioritaires : la persévérance scolaire, le bien-être scolaire et la citoyenneté.

Le Département a ainsi consacré, en 2022, **1,7 M€** à des **dispositifs éducatifs**, dont :

- **0,9 M€** au titre de la rémunération des intervenants dans les collèges au travers notamment des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté « Ateliers pédagogiques » et « Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) » ;
- **0,8 M€** au titre de l'appel à projets éducatifs territoriaux au sein de 93 collèges publics et 22 privés, afin de répondre aux besoins des établissements et des collégiens, en lien avec le projet académique de l'Académie de Versailles ;
- **0,03 M€** au titre de l'expérimentation du mentorat.

Le Département a par ailleurs soutenu **l'inclusion scolaire et les enfants en situation de handicap** au travers de subventions versées à diverses associations dont « Les Pupilles de l'Enseignement Public » (ADPEP 92) pour sa gestion du centre de loisirs au sein de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches et « SAIS 92 » (Service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés), pour un montant total de **0,3 M€**.

Le Département a également financé de multiples **actions de promotion de la citoyenneté**, en partenariat avec différentes structures dont le Mémorial de la Shoah et l'association EPHETA, pour un montant total de **0,06 M€**. Cette dernière lutte contre la déscolarisation et favorise l'accès aux soins des adolescents déscolarisés.

2.1.4.1.3. *Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine*

Le Département des Hauts-de-Seine propose une « **Carte Jeunes multiservices** » comprenant pour les jeunes de l'entrée en 6^{ème} jusqu'à leur majorité :

- une **aide financière** de 80 € (100 € pour les élèves boursiers) pour inciter à la pratique d'activités sportives et culturelles ;
- **l'inscription à la restauration scolaire** pour les collèges publics relevant de la délégation de service public ;
- un service gratuit de **soutien scolaire** en ligne pour les collégiens ;
- le **prêt d'ordinateurs aux collégiens**, sous condition de ressources des familles ;
- des **bons plans** proposés par le Département ;
- le **remboursement total ou partiel de la carte Imagine R** aux élèves boursiers.

Le montant dépensé au titre du Pass+ pour 2022 atteint **4,9 M€**, soit 1,7 M€ de plus que sur l'exercice précédent.

2.1.4.1.4. *Le numérique éducatif et solidaire*

Le Département propose aux collèges, en lien avec l'Éducation nationale, des actions numériques innovantes dans le cadre de l'appel à projets annuel « Actions Educatives Citoyennes et Numériques ».

Le montant réalisé au titre des actions pour 2022 s'élève à 0,5 M€ et comprend :

- le premier festival du jeu vidéo et du numérique qui a mobilisé plus de 5 000 visiteurs en avril 2022 ;
- l'appel à manifestation d'intérêt « Réinvente ton collège » pour co-construire, avec les 5 établissements retenus, un projet d'aménagement des espaces, fondé sur une démarche collaborative et centrée sur l'utilisateur ;
- l'action d'éducation aux médias « sur les chemins de ma Commune » qui invite les collégiens à raconter leur territoire à travers la réalisation d'un journal numérique ;
- le projet solidaire « des mains et des sourires » qui permet aux collèges de se mobiliser autour de la fabrication de mains articulées pour des enfants atteints de handicap, dans le cadre d'un partenariat avec l'association E-nable.

2.1.4.2. *Une politique sportive valorisant le dynamisme des Hauts-séquanais*

En plus des moyens alloués dans le cadre des contrats de développement avec les villes, **16 M€** ont été directement consacrés au sport par le Département en 2022.

Le Département au cœur du Tour de France et de Paris-Nice

En 2022, le Département a renoué avec la participation à de grands événements sportifs internationaux en devenant partenaire de ces deux courses cyclistes.

Ces partenariats auxquels **1,1 M€** ont été consacrés ont vocation à promouvoir l'attractivité et l'identité du Département et à valoriser son engagement envers le sport et la jeunesse, notamment par la mise en œuvre d'activités pour les jeunes Hauts-séquanais, dont ceux suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Cet exercice budgétaire a été marqué par le **renforcement de la politique départementale de soutien au sport de haut niveau**, pour laquelle les dépenses se sont élevées à **8 M€** dont principalement :

- 4,9 M€ pour les partenariats sportifs avec les "Clubs des Hauts-de-Seine"²³ ;
- 2,8 M€ pour le soutien direct à 52 clubs de haut niveau (nouveaux dispositifs D1/D2 et soutien au parasport de haut niveau) ;
- 0,15 M€ pour le soutien à 43 athlètes de haut niveau.

Le Département a également consacré près de **1,4 M€** en 2022 afin de soutenir les Comités sportifs des Hauts-de-Seine (0,7 M€ pour 42 Comités) et l'organisation de manifestations sportives départementales (0,7 M€) comme Nautique Hauts-de-Seine au Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, qui a enregistré 8 964 participations en 2022.

²³ Le Racing 92 (rugby masculin), Nanterre 92 et les Métropolitans 92 (basket masculin), Paris 92 (handball féminin), Boulogne 92 (aviron), BLR 92 (escrime – fleuret) et le CAM 92 (hockey sur gazon).

2,6 M€ ont par ailleurs été consacrés à l'engagement du Département en faveur du **sport pour tous**, dont :

- 1,3 M€ pour Vacan'Sports Hauts-de-Seine qui a comptabilisé 14 215 places sur réservation en 2022²⁴ et 10 553 participations en libre accès ;
- 0,5 M€ pour les dispositifs Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées (25 212 passages de jeunes) ;
- 0,5 M€ pour les dispositifs consacrés aux collégiens comme Plein Air Hauts-de-Seine (14 044 participations) proposant des activités physiques de pleine nature sur le temps scolaire.

2,8 M€ ont enfin été consacrés au fonctionnement des équipements sportifs départementaux (Parc Nautique de l'Île de Monsieur, Domaine départemental du Haras de Jardy, stades départementaux du Pré Saint-Jean et Chazottes).

2.1.4.3. Une politique culturelle pour tous orientée vers la valorisation du patrimoine départemental

Le Département a consacré en 2022, en fonctionnement, **33,8 M€ au secteur culturel**, en hausse par rapport à 2021 (31,1 M€).

2.1.4.3.1. L'activité dans les musées départementaux en plein essor avec l'ouverture de trois lieux culturels en 2022

Réouverture du Musée Albert-Kahn le 2 avril 2022

La réouverture du musée départemental Albert-Kahn a permis à plus de 210 000 visiteurs de découvrir un musée rénové et agrandi, avec notamment le bâtiment de Kengo Kuma accueillant un parcours de visite repensé.

Le fonctionnement du musée a représenté une dépense de **1 M€** en 2022, matérialisée par l'exposition temporaire Autour du Monde, l'ouverture du nouveau portail d'images et celle du centre de documentation en novembre 2022.

Le **Jardin des métiers d'Art et du Design (JAD)** a ouvert ses portes le 10 septembre 2022 au sein de l'ancienne Ecole nationale de la Céramique de Sèvres. L'équipement se déploie sur 2 600 m² et offre de nombreux espaces et équipements mis à disposition des professionnels des métiers d'art et du design.

Le premier appel à candidatures pour l'occupation des ateliers, qui s'est déroulé du 1^{er} février au 30 avril 2022, a permis la sélection de 6 designers et 5 artisans d'art. La période inaugurale s'est ouverte le 10 septembre avec l'exposition *Matières à pensées*, organisée jusqu'au 4 décembre. Elle s'est inscrite dans la programmation de la *Paris Design Week* et des Journées Européennes du Patrimoine.

0,9 M€ ont été consacrés au fonctionnement du JAD en 2022.

24 Une participation équivaut à 4 heures d'activité journalière pour un jeune.

Par ailleurs, 2022 a vu l'ouverture, le 2 décembre à Sceaux, du pavillon offrant une **préfiguration du Musée du Grand Siècle**, pour une dépense de **0,1 M€** sur l'exercice. Le musée a, en outre, obtenu l'appellation *Musée de France*.

Enfin, les autres musées départementaux ont poursuivi leurs actions :

- la maison de Chateaubriand a accueilli 26 067 visiteurs autour notamment des expositions *Etoffes et Littérature* (22 janvier – 24 juillet) et *Les Mémoires d'outre-tombe* (17 septembre – 29 janvier 2023), pour une dépense de 0,2 M€ ;
- le Musée départemental du Domaine de Sceaux a notamment accueilli l'exposition de dessins anciens *Le Trait et l'Ombre*, réunissant 32 000 visiteurs, pour une dépense de 0,3 M€.

2.1.4.3.2. *Une politique de subventions dynamique*

Le Département soutient 29 équipements culturels structurants sur son territoire par des conventionnements triennaux reposant sur l'identité artistique, le rayonnement au-delà des limites communales et les actions d'éducation artistique et culturelle. Le montant global des subventions allouées aux équipements structurants au titre de 2022 est de **4,7 M€**.

2.1.4.3.3. *La production d'événements ancrés dans le calendrier culturel des publics franciliens*

Les Festivals Chorus et La Défense Jazz Festival accompagnent la création et l'émergence artistique sur le territoire et proposent une programmation musicale exigeante et accessible à tous les publics. Ces deux événements phares ont réuni 50 000 festivaliers et représenté une dépense de **1,8 M€**.

En outre, les événements *La Science se Livre* et *Le Printemps de la Sculpture* ont respectivement réuni 9 000 et plus de 3 500 participants.

2.1.4.3.4. *Une reprise dynamique pour la Seine Musicale*

L'année 2022 a été marquée par une forte reprise de la fréquentation de La Seine Musicale avec plus de 420 000 spectateurs, après deux années de ralentissement de l'activité dû à la crise sanitaire.

La Seine Musicale continue d'accueillir trois ensembles résidents subventionnés par le Département : Insula orchestra, la Maîtrise des Hauts-de-Seine et l'Académie musicale Philippe Jaroussky.

En outre, le Département a amplifié le développement des événements hors scène en 2022, avec les Impromptus du mardi, concerts gratuits sur la pause méridienne, la 3^e édition de l'Été en Seine et le SeineLab, des ateliers pour le jeune public en partenariat avec le Centre Pompidou et le Cube.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement réalisées au titre de La Seine Musicale se sont élevées à **23 M€** en 2022, charges d'intérêts du marché de partenariat comprises.

2.1.4.3.5. Une politique d'archivage active recherchant la conservation et la valorisation des fonds

La politique d'archivage du Département a représenté une dépense de **0,5 M€** en 2022, en hausse par rapport à 2021 (0,23 M€), avec des dispositifs ambitieux:

- la création d'un système d'archivage électronique mutualisé avec le Département des Yvelines ;
- l'ouverture d'un nouveau site Internet facilitant l'accès aux inventaires et aux fonds numérisés ;
- une offre pédagogique ayant concerné 4 000 élèves.

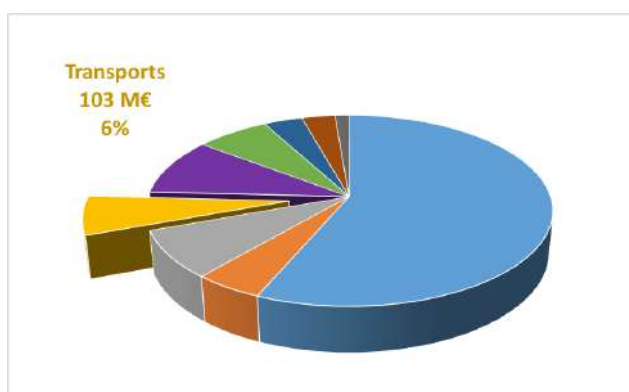
2.1.5. Une politique ambitieuse de développement et d'innovations territoriales

En 2022, tenant compte de l'évolution sociale qui s'est accélérée durant la crise sanitaire, le Département a accru sa politique de développement territorial en lançant de nouvelles stratégies en faveur de l'économie sociale et solidaire, de l'apprentissage et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a également renforcé son action envers les Communes en matière d'accompagnement à l'innovation et aux transitions territoriales.

12,6 M€ ont ainsi été mobilisés pour financer l'ensemble de la politique de développement territorial. Cette dernière s'articule autour de nombreux partenariats (Syndicat Mixte, chambres consulaires, Communes, etc.) dont un partenariat avec Paris – La Défense, pour une part importante (11,2 M€).

2022 a également vu la reprise de la participation du Département à des salons (Salon de l'Agriculture, *Moniteur Innovation Day*, Universités des Mairies de l'Ouest Parisien).

2.1.6. Le financement des mobilités franciliennes



Alors que le financement des transports en commun franciliens a été fragilisé par la crise sanitaire et ne semble pas pérennisé, le Département a poursuivi son rôle de contributeur statutaire des mobilités franciliennes en 2022. Ainsi, la participation versée à Île-de-France Mobilités s'est élevée à **103,2 M€**, en sus des investissements réalisés sur les infrastructures de transport²⁵.

²⁵ Cf. Partie 2.2.1.2. du présent rapport.

2.1.7. Un territoire engagé dans l'action internationale

En 2022, 1,7 M€ ont été consacrés au fonctionnement des actions de coopération internationale, contre 1,5 M€ en 2021. Ils se répartissent comme suit :

Coopération décentralisée	2022
Arménie	0,35 M€
Cambodge	0,43 M€
Haiti	0,31 M€
Bénin	0,40 M€
Total programmes	1,49 M€
Initiatives Jeunes Solidaires (IJS)	0,07 M€
Autres actions	0,04 M€
Aides d'urgence	0,14 M€
Total	1,74 M€

Le Département a poursuivi ses différents engagements :

- en **Arménie**, pour le fonctionnement courant de la ferme et la poursuite des activités de transformation de la fromagerie attenante ; le recrutement d'un expert pour former les équipes et améliorer la gestion de la ferme et accroître les rendements agricoles ;
- au **Bénin**, où l'année a été marquée par de forts enjeux de sécurité alimentaire liés au conflit en Ukraine. Le soutien a notamment permis d'étudier de nouvelles filières agricoles, plus résistantes au changement climatique, et d'accompagner les producteurs ;
- en **Haiti**, où le soutien départemental a permis de réorganiser le système de récolte et de former les responsables des coopératives sur le contrôle de la qualité de production, malgré les difficultés engendrées par la situation politique et sociale et les pénuries de carburant ;
- au **Cambodge**, avec la relance d'une réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire avec les autorités locales, le développement d'activités de transformation des produits agricoles et la formation des bénéficiaires aux technologies digitales.

La poursuite du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires

Le Département encourage depuis 2009 les jeunes à s'ouvrir au monde à travers ce dispositif qui met en œuvre, sous la forme d'un appel à projets, un accompagnement des jeunes Altoséquanais dans la conception et la réalisation d'une opération de solidarité internationale.

Après l'annulation des éditions 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire, **26 projets** de solidarité internationale réunissant **128 jeunes Altoséquanais** ont été soutenus par le Département, pour un total de près de **70 k€**.

2.1.8. Une action renforcée en faveur du logement et de la politique de la ville pour la cohésion des territoires

2.1.8.1. Des aides visant à l'amélioration de l'habitat

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **0,3 M€** au titre d'aides apportées en matière d'habitat privé et de la subvention attribuée à l'ADIL 92.

2.1.8.2. Une intervention active en matière de politique de la ville

Le Département a renforcé sa politique active en matière de cohésion territoriale, pour un montant de **4,7 M€**.

Ainsi, en application des modalités d'intervention du Département en matière de politique de la ville, mises en place depuis 2015, le Département a poursuivi son soutien en faveur de projets s'inscrivant dans le cadre des deux axes prioritaires retenus : l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative.

L'intervention départementale s'inscrit au sein des contrats de développement ; les actions proposées sont ainsi déployées par les Communes ou des porteurs de projet associatif. Le Département a versé aux bénéficiaires concernés la somme de **2,3 M€** au cours de l'année 2022.

En parallèle, le Département continue de soutenir **l'Institut des Hauts-de-Seine** pour un total de **2,4 M€**. Celui-ci déploie notamment le réseau de l'École Française des Femmes, qui vise à faciliter l'insertion socio-professionnelle des femmes avec un ensemble d'outils favorisant leur socialisation et leur autonomie, dans le but de permettre l'intégration. Les femmes concernées ont pour point commun d'engager un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française.

Cette aide permet également à l'Institut de mettre en œuvre son programme de solidarités destiné à l'accompagnement de publics identifiés comme fragiles, à travers la réalisation de projets variés : journée de sensibilisation, plateformes d'écoutes.

Création d'un service de solidarité territoriale mobile : La caravane solidaire

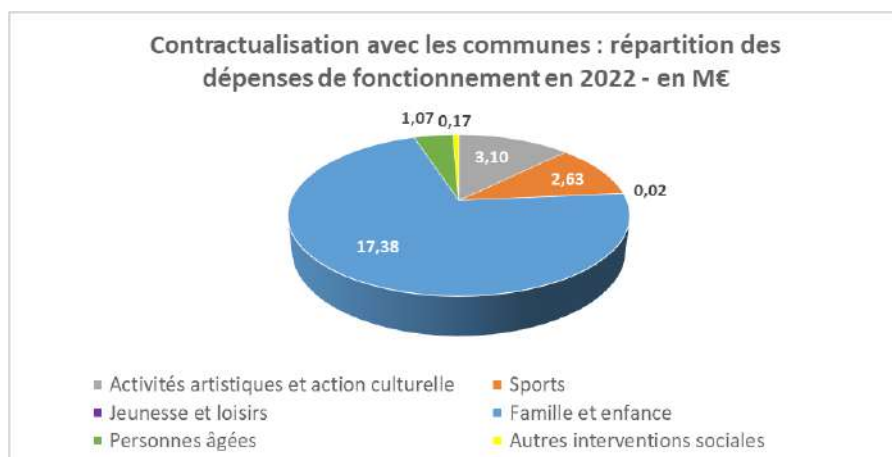
Déployé à titre expérimental pendant l'année 2022 en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la caravane solidaire permet aux usagers d'y rencontrer des travailleurs sociaux, des professionnels de PMI, des conseillers insertion/emploi, des agents de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou encore des membres d'associations.

Elle vient compléter les dispositifs mobiles déjà existants développés par le Département et ses partenaires tels que le *Bus Santé Femmes* avec l'Institut des Hauts-de-Seine qui vise à créer un espace protégé permettant une prise de contact à but préventif, sanitaire, social et psychologique adaptée à chaque femme victime d'isolement ou de souffrance. 25 interventions ont été réalisées en 2022.

2.1.9. Un soutien important apporté aux Communes au travers des contrats de développement

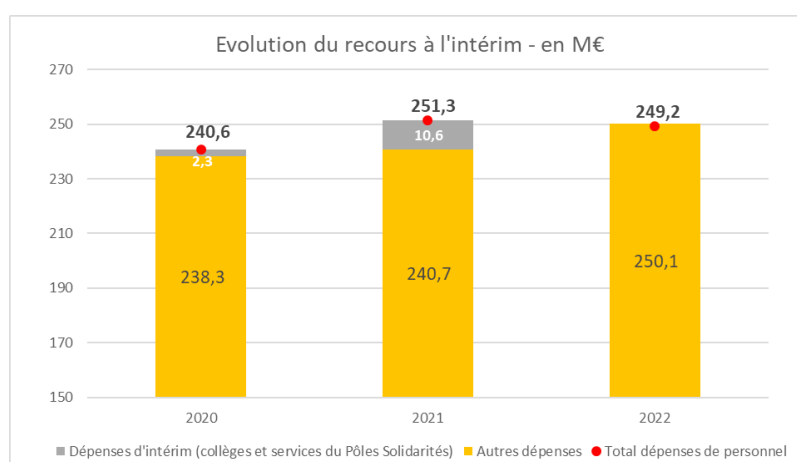
En 2022, vingt-cinq contrats de développement ont été renouvelés pour la période 2022-2024, ainsi qu'un contrat pour la période 2023-2025.

Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de l'ensemble des contrats de développement en cours d'exécution se sont élevées à **24,4 M€** en 2022 (hors politique de la ville) selon le détail ci-dessous :



2.1.10. Des charges de personnel maîtrisées malgré la mise en œuvre de nouvelles mesures règlementaires

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent à **249,2 M€²⁶** en 2022, en diminution de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est liée à la **réduction des dépenses d'intérim** par rapport à 2021, année au cours de laquelle la collectivité a eu recours à l'intérim pour 10,6 M€, afin de pallier l'absence des agents positifs à la COVID-19 et des agents vulnérables placés en autorisation spéciale d'absence.



²⁶ Si les dépenses de personnel se sont élevées au total à 250,1 M€ en 2022, elles sont diminuées par une contrepassation de rattachement correspondant à un rattachement trop important effectué en 2021 sur des dépenses d'intérim dans les services territoriaux du Pôle Solidarités. Aucune dépense n'ayant été réalisée, le mouvement de contrepassation (- 1,3 M€) impacte le montant définitif des dépenses réalisées au titre de la masse salariale en 2022, établi à 249,2 M€.

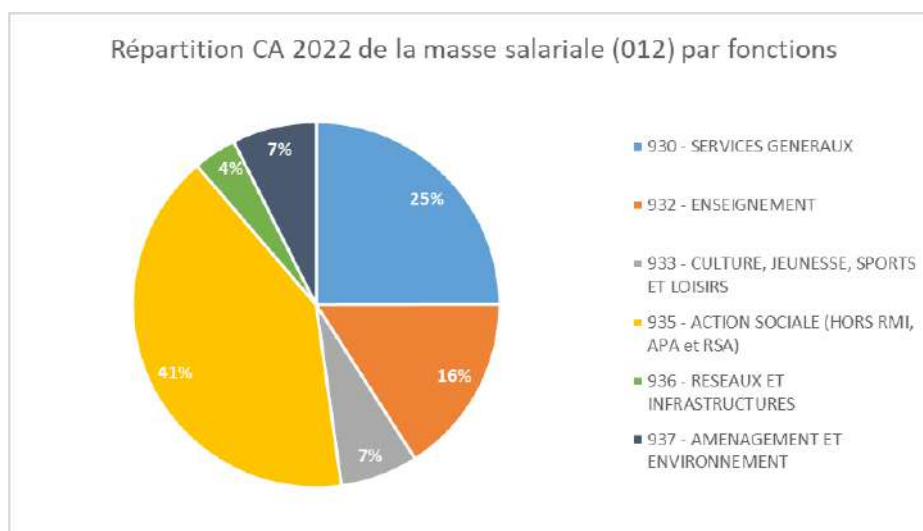
En 2022, le recours à l'intérim a été limité (0,4 M€), et a permis de préserver les agents les plus vulnérables, notamment au sein des collèges.

Le Département a poursuivi les efforts entrepris pour favoriser son attractivité (refonte des régimes indemnitaires, mise en avant des conditions de travail des agents, communication et « marque employeur », politique de recrutement accru d'apprentis, etc.). Les mobilités internes sur des postes ouverts au recrutement représentent 331 mouvements.

S'agissant de la rémunération des agents, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles mesures réglementaires :

- la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022, avec un impact budgétaire de 3 M€ sur le second semestre 2022 ;
- une augmentation des salaires de 400 agents, à la suite des revalorisations successives du SMIC ;
- le versement d'un complément de traitement indiciaire (CTI) dans le cadre des réformes dites « Ségur », d'un montant équivalent à 49 points d'indice, au bénéfice de certains cadres d'emplois des filières sociale et médico-sociale. 879 agents ont bénéficié de cette mesure, ayant pris effet le 1^{er} avril 2022, pour un montant total de 1,7 M€.
- le reclassement de la catégorie C à la catégorie B de 160 auxiliaires de puéricultures et des auxiliaires de soin.

Le graphique suivant présente le poids des dépenses de personnel 2022 par politique sectorielle :



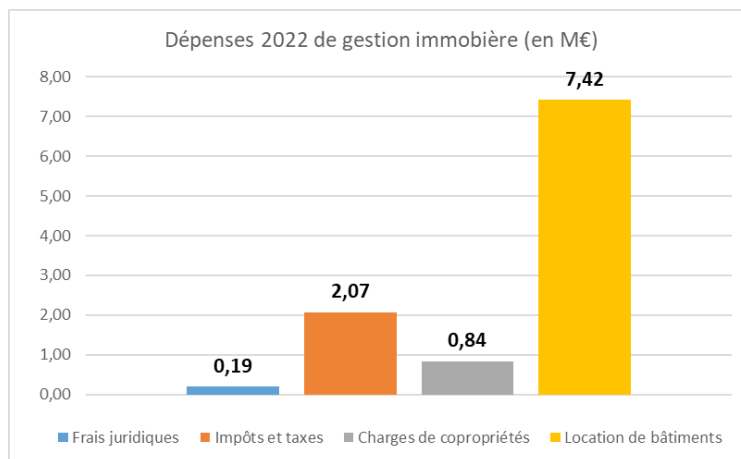
En 2022, le Département a poursuivi son action en faveur du développement des compétences de ses agents. **533 k€** ont ainsi été consacrés à la formation réalisée par des organismes extérieurs. 2 132 agents ont été formés en 2022 (51 % de l'effectif permanent), ce qui représente 7 482 jours de formation.

Une large majorité des stages effectués l'ont été dans les domaines du social, de la santé et de la protection de l'enfance, mais également dans celui de la sécurité au travail. Les formations sur les outils bureautiques ont également été privilégiées par les agents.

2.1.11. La gestion des biens immobiliers départementaux

2.1.11.1. Une hausse des dépenses de gestion immobilière

En 2022, les dépenses en matière de gestion immobilière se sont élevées à **10,5 M€**, contre 9,3 M€ en 2021 (soit une hausse de plus de 13 %) répartis de la manière suivante :



Cette augmentation des dépenses résulte, d'une part, de la location supplémentaire de locaux destinés aux services des directions des archives départementales et de la logistique, intervenue en juillet 2021, d'autre part, des charges de copropriété et des impôts relatifs aux immeubles de bureaux livrés sur les communes d'Asnières-sur-Seine et d'Antony en 2022.

2.1.11.2. Des frais de fonctionnement impactés par la hausse du coût des matières premières

Les dépenses relatives aux bâtiments sont les premières impactées par le contexte inflationniste actuel. En effet, le conflit ukrainien a entraîné une réduction des exportations de matières premières, provoquant une importante hausse des prix. Si les augmentations pèseront pleinement sur le budget de l'année 2023, la hausse a eu des effets dès 2022.

Ainsi, les dépenses de fluides nécessaires au bon fonctionnement des différents bâtiments présentent une augmentation de 5 % portée par la hausse des dépenses d'électricité et de chauffage urbain.

Dépenses de fluides (bâtiments) - en M€	2021	2022	Evolution 2022/2021
Total	14,76	15,49	5%
Electricité	7,62	7,80	2%
Gaz	3,35	3,25	-3%
Chauffage urbain	2,17	2,66	23%
Eau et assainissement	1,57	1,72	10%
Combustibles	0,05	0,06	22%

La hausse est plus marquée sur les charges de fonctionnement (entretien, maintenance) des bâtiments dont le Département a la charge :

Entretien et maintenance des bâtiments - en M€	2021	2022	Evolution 2022/2021
Total	6,62	9,69	46%
Collèges	2,47	3,89	57%
<i>dont : entretien des chauffages</i>	1,28	1,31	3%
Bâtiments administratifs	2,06	2,43	18%
Bâtiment enseignement supérieur (PULV)	1,13	1,28	13%
Bâtiments culturels	0,24	0,51	108%
Bâtiments médico-sociaux	0,20	0,47	132%
Bâtiments non publics	0,17	0,33	98%
Bâtiments sportifs	0,16	0,37	130%
Bâtiments espaces verts	0,15	0,36	141%
Bâtiments voirie	0,03	0,05	54%

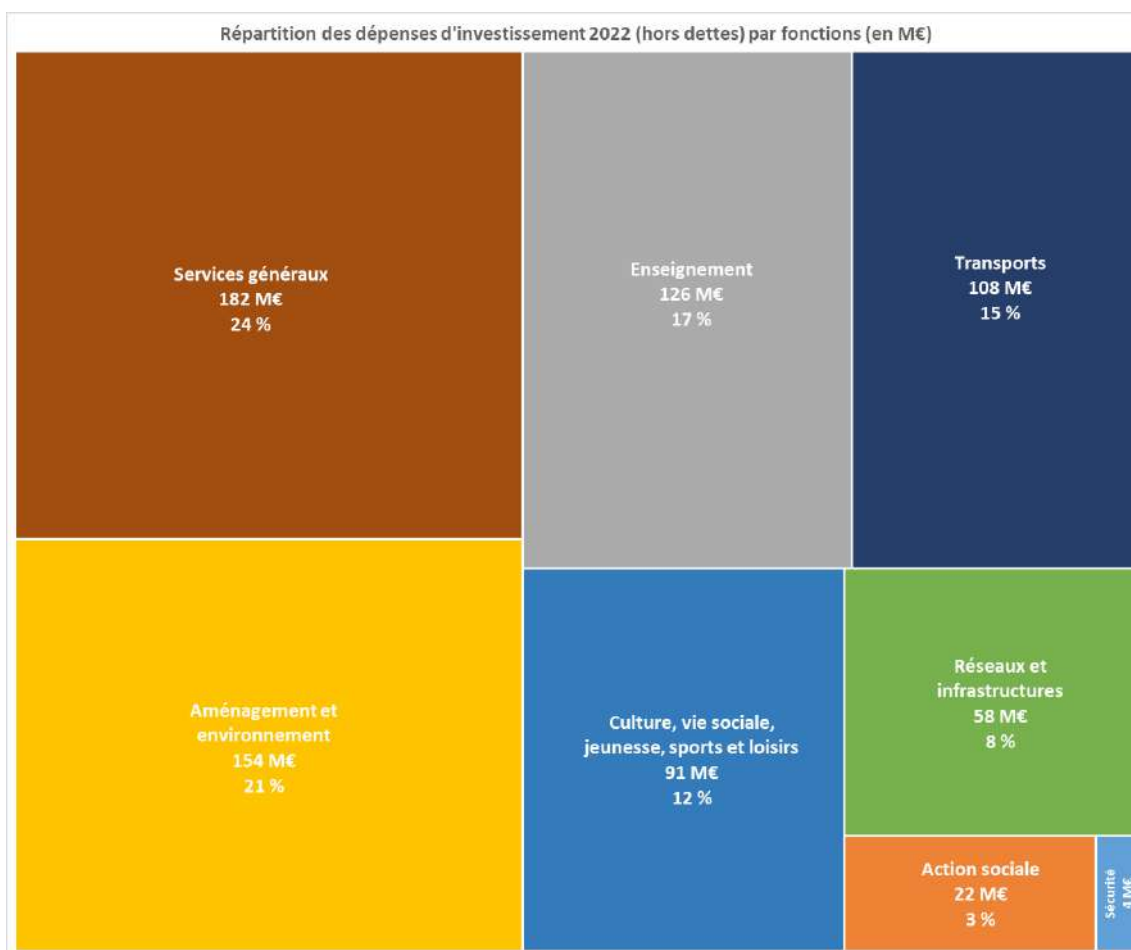
2.2. Un niveau d'investissement record pour un territoire durable et attractif

En 2022, le Département a augmenté sensiblement ses investissements, en y consacrant **744 M€²⁷** contre 457 M€ en 2021, soit une hausse de 63 %.

Le Département a notamment réalisé des **dépenses exceptionnelles** pour **196 M€** :

- l'acquisition du bâtiment administratif *SoWork* à Puteaux, pour 103,6 M€ ;
- l'acquisition de titres participatifs émis par le bailleurs Hauts-de-Seine Habitat, pour 70 M€ ;
- la participation à l'augmentation de capital de la société d'économie mixte SOGARIS, pour 22 M€.

Le Département a également investi **548 M€** (+ 91 M€ par rapport à 2021) dans ses champs d'intervention habituels. Il est notamment intervenu dans les domaines des mobilités (voirie, transports en commun, mobilités douces), de l'enseignement (avec la compétence majeure des départements en matière de collèges), du sport et de la culture, de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que d'action sociale. Le graphique ci-dessous illustre ainsi les domaines au sein desquels le Département a investi en 2022 :



²⁷ Dépenses réelles d'investissement hors dettes, y compris dépenses relatives aux partenariats public privé (PPP).

Cette hausse de 287 M€ par rapport à 2021 est portée par l'ensemble des chapitres, à l'exception de la sécurité. Les chapitres Services généraux (+ 127 M€) et Aménagement et environnement (+ 87 M€) concentrent les plus fortes hausses, dans la mesure où ils portent les trois dépenses exceptionnelles.

2.2.1. Des mobilités plus propres sur l'ensemble du territoire

2.2.1.1. Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, **50,8 M€** de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2022. Le Département a principalement poursuivi la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi que la requalification et la sécurisation des routes départementales.

Pour ce qui concerne **les opérations individualisées** d'investissement, **23 M€** ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers. Les principales opérations ont été les suivantes :

- aménagement de la RD 914 à Nanterre pour **6,0 M€** ;
- promenade des Jardins à Sèvres pour **3,3 M€** ;
- aménagement de la RD 911 à Gennevilliers (ZAC des Louvresses) pour **1,9 M€** ;
- aménagement de la RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud pour **1,8 M€** ;
- aménagement de la RD 987 à Clamart pour **1,6 M€** ;
- aménagement de la RD 920 section sud à Bourg-la-Reine pour **1,4 M€** ;
- aménagement de la RD 911 à Gennevilliers (giratoire M. Paul) pour **1,1 M€** .

21,7 M€ ont également été consacrés aux **grosses dépenses d'entretien et de renouvellement**, portant notamment sur :

- les opérations récurrentes de grosses réparations d'infrastructures pour **6,3 M€** ;
- la rénovation de l'éclairage public et la mise en lumière des ponts sur la Seine pour **4,2 M€** ;
- les conventions de municipalisation des routes pour **4,0 M€** ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art pour **2,4 M€** ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière pour **2,0 M€** ;
- les études générales relatives à la voirie pour **1,1 M€** ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route **pour 0,8 M€**.

Il convient de souligner que **5,9 M€** ont été consacrés en 2022 à la **réalisation de pistes cyclables** dans le cadre du plan vélo Hauts-de-Seine. Je vous rappelle que ce dernier prévoit la création de 180 km de voies cyclables supplémentaires d'ici 2028, pour une enveloppe totale de 150 M€.

Enfin, un montant de **0,2 M€** a été consacré au **développement de l'accessibilité** de la voirie départementale et aux mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

2.2.1.2. Les infrastructures de mobilités collectives

En 2022, **108,6 M€** ont été consacrés aux études et aux travaux liés aux infrastructures de **transports collectifs**.

Les dépenses concernent essentiellement les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage de la RATP ou de SNCF Réseau.

Le Département a ainsi contribué à hauteur de **66,5 M€ aux infrastructures de tramways** en projet ou en cours de travaux :

- le tramway T10 entre Antony et Clamart pour **59,7 M€** ;
- le prolongement du tramway T1 entre Asnières-Gennevilliers et Colombes pour **6,4 M€** ;
- le prolongement du tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison pour **0,4 M€**.

L'aboutissement de la prolongation de la ligne 4 à Bagneux

Depuis le 13 janvier 2022, la ligne 4 du métro est désormais prolongée jusqu'à Bagneux avec l'ouverture de deux nouvelles stations. Sur le territoire altoséquanais, la ligne 4 dessert Montrouge et Bagneux.

Un dernier versement de **4,4 M€** a été effectué en 2022, portant la contribution globale du Département à 54,2 M€.

Enfin, le Département a contribué en 2022 au **prolongement vers l'ouest du RER E** à hauteur de **37,5 M€**. Une augmentation de 8,9 M€ de la participation globale de la collectivité au financement de ce projet a été actée par l'adoption, en mai 2022, d'un deuxième protocole-relais qui doit permettre à SNCF Réseau de faire face à ses besoins de financement. En effet, un surcoût de 641 M€ a été constaté en début d'année 2020, du fait, notamment, du décalage de deux ans du financement du projet, de la survenance d'aléas et d'imprévus et de modifications de programme.

2.2.2. Des investissements majeurs dans l'habitat et la rénovation urbaine

L'avancée du dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »

Lancé en 2021, le dispositif en faveur de la requalification des quartiers et du renouvellement urbain a déjà permis le versement de **4,9 M€** de subventions. Pour mémoire, une enveloppe de 150 M€ est prévue pour financer ce dispositif.

En 2022, des dossiers ont été approuvés pour :

- la démolition-reconstruction de l'école Joliot-Curie (5 M€) ainsi que le renouvellement du quartier des Agnettes (10 M€) à Gennevilliers ;
- les quartiers de la Pierre Plate et de l'Abbé Grégoire-Mirabeau à Bagneux (6,8 M€).

En 2022, le Département a poursuivi son engagement dans les domaines de l'habitat et du renouvellement urbain, à hauteur de **15,2 M€**, tous types d'interventions confondus. Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 5,8 M€ pour l'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat et de Hauts-de-Bièvre Habitat ;
- 4,9 M€ au titre du dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » ;
- 3,7 M€ en faveur du soutien à la production de logements sociaux ;
- 0,7 M€ pour l'amélioration de l'habitat privé.

L'acquisition de titres participatifs de Hauts-de-Seine Habitat pour 70 M€

Le Département continue de soutenir l'Office Hauts-de-Seine Habitat, bailleur social rattaché au Département. Ainsi, le Département a acquis cette année des titres participatifs émis par l'office pour un total de **70 M€**. Ce levier doit permettre à Hauts-de-Seine Habitat de développer 10 000 nouveaux logements sociaux, intermédiaires et en accession sociale dans les 10 années à venir.

Cette hétérogénéité de logements répondra aux besoins exprimés par les Haut-séquanais : décohabitation, logement des ménages les plus modestes à proximité des bassins d'emploi ou encore maintien sur le territoire des classes moyennes et des familles.

2.2.3. La contractualisation avec les Communes

En 2022, **44,2 M€** ont été versés aux Communes du Département en investissement dans le cadre des contrats de développement. Ces subventions se répartissent selon les politiques suivantes :



2.2.4. La gestion et les investissements réalisés sur le patrimoine immobilier départemental

2.2.4.1. *La gestion active du patrimoine immobilier départemental*

En 2022, les acquisitions foncières réalisées par le Département s'élèvent à **111,1 M€** et sont réparties comme suit :

- **103,6 M€** pour l'acquisition de l'immeuble de bureaux *SoWork* à Puteaux ;
- **5,4 M€** dans le cadre de l'avancement des travaux suite à la signature de **contrats VEFA**, répartis de la manière suivante :
 - 5,1 M€ pour les appels de fonds de l'immeuble de bureaux situé au 20-20 bis rue Emile Roux à Clichy-la-Garenne, dont la livraison est intervenue le 2 décembre 2022 ;
 - 0,3 M€ pour l'appel de fonds de la fin de la garantie d'achèvement de l'immeuble au 1, avenue du docteur Tenine à Antony.
- 1,9 M€ pour l'acquisition d'un terrain bâti à Bagneux (signé le 3 octobre 2022).

Acquisition de l'immeuble de bureau *SoWork*

Le Département a signé le 20 décembre 2022 l'acquisition de l'immeuble de bureau *SoWork* pour **103,6 M€**, ce montant intégrant le prix de l'immeuble et l'ensemble des frais annexes (TVA, frais notariés, etc.).

Situé en plein cœur de la Défense, sur plus de 13 000 m², ce nouvel espace de travail accueillera au **printemps 2024** les agents du Pôle Attractivité, culture et territoire, du Pôle Education, maintenance et construction et du Pôle Jeunesse et sports (PJSP).

Construit en 1992, le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation intégrale en 2018. Des travaux qualitatifs, labellisés par les certifications HQE *Rénovation Excellent* et *BREEAM Very Good* assurent au bâtiment une performance énergétique élevée et promettent un grand niveau de confort à ses futurs usagers.

Cette acquisition constitue une des étapes de la stratégie immobilière, qui a été présentée à l'Assemblée le 14 octobre 2022 (rapport n°22.157).

Par ailleurs, le Département a procédé à des acquisitions foncières nécessaires aux projets de construction des lignes de tramways, aux opérations de voirie et aux autres projets départementaux pour **4,8 M€**.

2.2.4.2. *La construction, réhabilitation et amélioration des bâtiments du Département*

Le Département a poursuivi en 2022 son effort d'investissement dans le domaine bâtiminaire, en consacrant près de **166 M€** (contre 111 M€ en 2021) à la construction, la réhabilitation et l'amélioration des bâtiments départementaux scolaires et hors scolaires.

2.2.4.2.1. La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

En 2022, le Département a investi **90,4 M€** dans les bâtiments scolaires afin d'offrir aux collégiens et au personnel éducatif les meilleures conditions d'enseignement.

En dehors d'une enveloppe d'environ **33 M€** consacrée aux dépenses récurrentes – travaux annuels d'entretien, de mise en sécurité et conformité des bâtiments, ou renouvellement du mobilier scolaire – ce budget a été principalement dédié au démarrage ou à la poursuite de travaux déjà engagés, notamment dans le domaine de la performance énergétique, mais aussi à des études en vue de programmes de travaux à venir.

Ainsi, ont été réalisés en 2022 :

- **21,6 M€** pour la rénovation, la construction et l'aménagement du collège Anne Frank et de son gymnase à Antony, dont la livraison est prévue en juin 2023 ;
- **16 M€** au titre de la restructuration du collège La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, dont la livraison est prévue en août 2023 ;
- **8 M€** au titre des contrats de performance énergétique « Systèmes » visant à l'amélioration des installations des systèmes de chauffage de 62 collèges ;
- **4,9 M€** au titre du contrat de partenariat public privé concernant le collège Georges Pompidou à Courbevoie ;
- **2,8 M€** au titre des travaux d'accessibilité réalisés au sein des collèges ;
- **1,2 M€** pour la reconstruction du collège Henri Wallon à Malakoff, dont les travaux débutent en 2023 ;
- **1,1 M€** pour la construction du nouveau collège de l'éco-quartier Les Vallées à Châtenay-Malabry (démarrage des travaux à l'automne 2023) ;
- **0,9 M€** pour le solde des marchés de reconstruction du gymnase du collège Paul Eluard à Châtillon ;
- **0,9 M€** au titre des études liées aux travaux de démolition et de reconstruction du collège Alfred de Vigny à Courbevoie ;
- **0,9 M€** pour la construction du collège « Sorbonne Nouvelle » à Asnières-sur-Seine, dont le début des travaux est prévu pour fin 2023.

Îlot vert, le programme de végétalisation des cours de collèges

Dans le cadre du projet *Imagine ton collège*, le Département a lancé avec ses collégiens une réflexion autour de l'aménagement des cours des établissements en suivant un triple objectif : améliorer le quotidien des élèves, offrir des zones de détente aux enseignants et personnels logés sur place et s'adapter aux enjeux environnementaux.

D'ici 2027, **38 collèges publics** des Hauts-de-Seine seront ainsi réaménagés.

Budget estimé : 40 M€.

2.2.4.2.2. *La rénovation et la construction d'autres bâtiments sur le territoire*

En 2022, le Département a consacré près de **70 M€** à la réalisation d'études et travaux sur l'ensemble des bâtiments, hors collèges.

Les dépenses portant sur les projets d'équipements majeurs, en cours ou à venir, se sont principalement réparties ainsi :

Dans le domaine culturel :

Le projet architectural du Musée du Grand Siècle dévoilé

Le Département a dévoilé en juillet 2022 le projet architectural du futur musée du Grand Siècle qui prendra place à compter de 2026 au sein de l'ancienne Caserne Sully à Saint-Cloud.

Rudy Ricciotti, architecte notamment auteur du MuCEM de Marseille, a été désigné lauréat avec le groupement mené par l'entreprise FAYAT Bâtiment. Le projet constituera un écrin pour les œuvres confiées au Département par Pierre Rosenberg, la légèreté du nouveau pavillon du Belvédère s'intégrant parfaitement à l'ancienne caserne, dans la continuité du domaine national de Saint-Cloud.

6,5 M€ de dépenses ont été réalisés en 2022 au titre des études et de la maîtrise d'œuvre de ce projet, dont les travaux débuteront à l'été 2023.

- **5,5 M€** pour la poursuite de la construction et de la restructuration du Musée départemental Albert-Kahn, ayant ouvert ses portes le 2 avril 2022 ;
- **2 M€** pour la création du Jardin des métiers d'Art et du Design (JAD) à Sèvres, dont l'ouverture a eu lieu en septembre 2022.

Dans le domaine sportif :

- **34 M€** pour les travaux de réhabilitation du stade départemental Yves-du-Manoir dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de la mise à disposition ultérieure, en héritage, d'un équipement sportif de référence pour les Altoséquanais (livraison prévue fin 2023).

2.2.5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

2.2.5.1. Une politique de l'eau axée sur la préservation et la prévention des inondations

Le Département a poursuivi, en 2022, ses investissements en matière de politique de l'eau, afin de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement.

A ce titre, **1,2 M€** a été consacré à l'aménagement des berges, notamment pour les travaux du Port Legrand (0,4 M€), les travaux de transformation de l'estacade des Mariniers à Gennevilliers (0,4 M€) ou encore des études d'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine et de Courbevoie (0,2 M€).

S'agissant de la lutte contre les inondations par débordement du réseau d'assainissement par temps de pluie, **0,7 M€** ont été consacrés à la réalisation d'études et de travaux, avec notamment le doublement de la Vanne des Blagis (0,2 M€), la réhabilitation de trois ouvrages d'eaux pluviales (Etang Colbert au Plessis-Robinson, Guillebaud à Antony, Etang de la Marche) ou encore l'achèvement du bassin d'Issy les Moulineaux (0,1 M€). Par ailleurs, la construction du bassin de stockage d'eaux pluviales à Antony a été lancée pour un montant de **0,7 M€**.

2.2.5.2. La préservation et la valorisation des espaces verts départementaux

En 2022, le Département a consacré **14,6 M€** à la préservation, la valorisation et la rénovation de son patrimoine d'espaces verts, en mettant l'accent sur les qualités paysagères, écologiques et d'accueil de son territoire.

Des dépenses ont ainsi été consacrées à la réalisation de grands projets d'aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux, tels que :

- le prolongement de la liaison verte des Louvresses à Gennevilliers par une passerelle traversant l'A86 pour **2,4 M€** ;
- la réfection de la voie du chemin de fer touristique du parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne pour **1 M€** ;
- le réaménagement du jardin de l'Aigle Blanc au Domaine de la Vallée-aux-Loups à Chatenay-Malabry pour **0,5 M€** ;
- le réaménagement de la Promenade des Vallons de la Bièvre à Bagneux pour **0,5 M€**.

En outre, le Département a investi 10,2 M€ dans la réalisation de travaux préservant la qualité du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux ainsi que des arbres sur les routes départementales.

2.2.6. La coopération internationale

En 2022, des subventions d'investissement ont été versées en faveur des différents programmes dédiées à l'Arménie, au Bénin, au Cambodge et à Haïti, pour un montant total de 500 k€. Une aide supplémentaire de 30 k€ a également été versée en faveur d'Haïti pour le programme post-urgence, à la suite du séisme survenu en août 2021.

Coopération décentralisée	2022
Arménie	0,15 M€
Cambodge	0,06 M€
Haiti	0,19 M€
Bénin	0,10 M€
Total programmes	0,50 M€
Aides d'urgence	0,03 M€
Total	0,53 M€

Les subventions ont notamment permis :

- de poursuivre les travaux d'extension de la ferme principale et d'aménager une pépinière en **Arménie** ;
- de lancer les travaux de construction du pôle d'activités qui accueillera des formations à l'entrepreneuriat et un laboratoire d'innovation au **Bénin** ;
- de doter des coopératives CAFUPBO et SOCAT, d'infrastructures post-récolte afin d'améliorer la qualité des fèves en **Haïti** ;
- de fournir du matériel agricole et d'irrigation aux producteurs vulnérables et de lancer la construction d'une unité de lombricompostage au **Cambodge**.

2.2.7. Le soutien à l'innovation urbaine

2.2.7.1. *Accompagnement au développement de la logistique urbaine*

En 2022, le Département a acquis près de **22 M€** de participations de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) **SOGARIS**, dans le cadre d'une **opération d'augmentation de capital**.

Spécialisée dans la logistique urbaine du territoire du Grand Paris, SOGARIS est historiquement liée à la plateforme logistique de Rungis. Son actionnariat est composé des collectivités issues de la dissolution du Département de la Seine : la ville de Paris (41,5 % du capital) et les Départements des Hauts-de-Seine (14,7 %), de la Seine-Saint-Denis (6,6 %) et du Val-de-Marne (5,5 %) ²⁸. La Caisse des dépôts et consignation – CDC (27 %), la Métropole du Grand Paris (1,5 %) et Méridiam (2,8 %) complètent l'actionnariat.

L'augmentation de 150 M€ du capital de la SAEML a été souhaitée afin de contribuer au financement de son plan d'investissement 2021-2023, d'un montant total de 350 M€. Le Département a ainsi maintenu sa part actionnariale à 14,7 %, et obtenu un siège supplémentaire au sein du conseil d'administration de la société.

Des dividendes sont versés annuellement aux actionnaires de la société. A ce titre, le Département a perçu 352 k€ en 2022.

2.2.7.2. *Politique d'investissement dans le développement territorial*

Le Département a contribué en 2022 **aux investissements de l'établissement public local Paris La Défense** à hauteur de 18,8 M€. Cette participation vise à soutenir l'établissement dans son rôle de développement et de modernisation du quartier, par la mise en place de projets immobiliers et urbains. L'établissement ambitionne notamment de faire de La Défense le premier quartier d'affaires post-carbone de dimension mondiale.

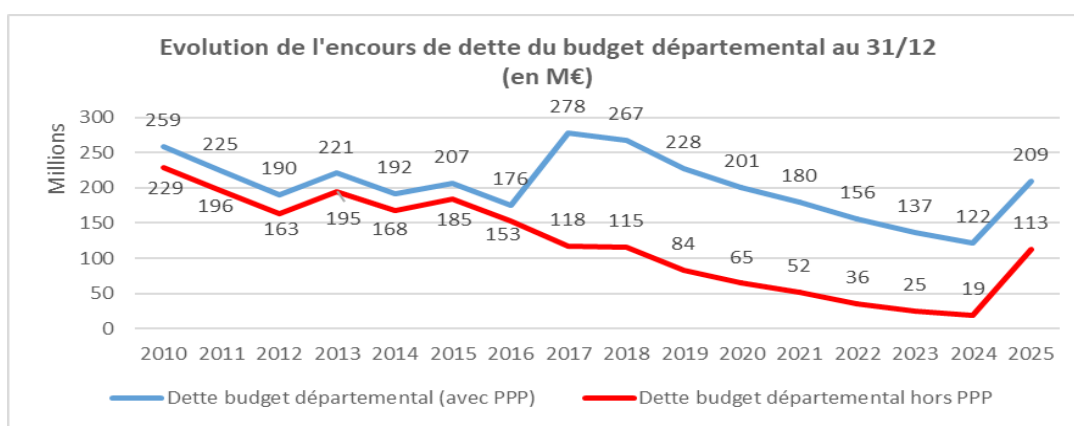
²⁸ Ces parts incluent les actions détenues au travers du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à SOGARIS, dont sont membres ces collectivités.

3. Les opérations relatives à la gestion de la dette et aux mouvements d'ordre

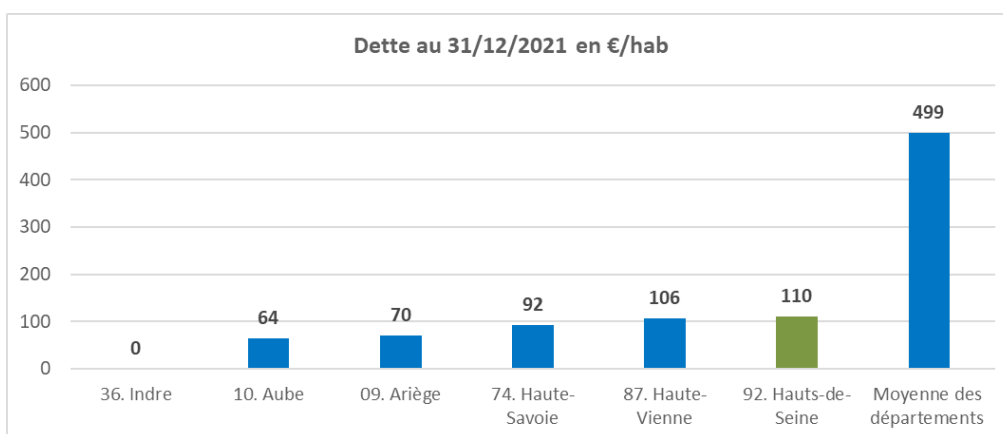
3.1. La poursuite d'une gestion maîtrisée de la dette

Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Dans ces conditions, les développements qui suivent constituent une synthèse du rapport dédié à ce sujet.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget départemental s'élevait à **156 M€**, soit un désendettement de 24 M€ sur l'ensemble de l'année 2022. Hors partenariats publics privés (PPP), l'encours de dette classique atteignait 36 M€, en baisse de 31 % sur 1 an.



Grâce à la maîtrise de son encours de dette, le Département des Hauts-de-Seine continue de présenter un niveau particulièrement faible d'endettement ; il est le 6^e Département le moins endetté de France, et le Département le moins endetté d'Île-de-France²⁹.



Sa capacité de désendettement s'établit à 0,5 année, un niveau largement inférieur à la norme de 10 ans communément admise et préconisée dans la dernière loi de programmation des finances publiques³⁰ (moyenne des Départements 2021 : 2,8 ans³¹).

29 Données DGCL – Comptes administratifs 2021 (en €/habitant).

30 Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, article 29.

31 Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales 2022 – *Les finances des collectivités locales en 2022*, données 2021.

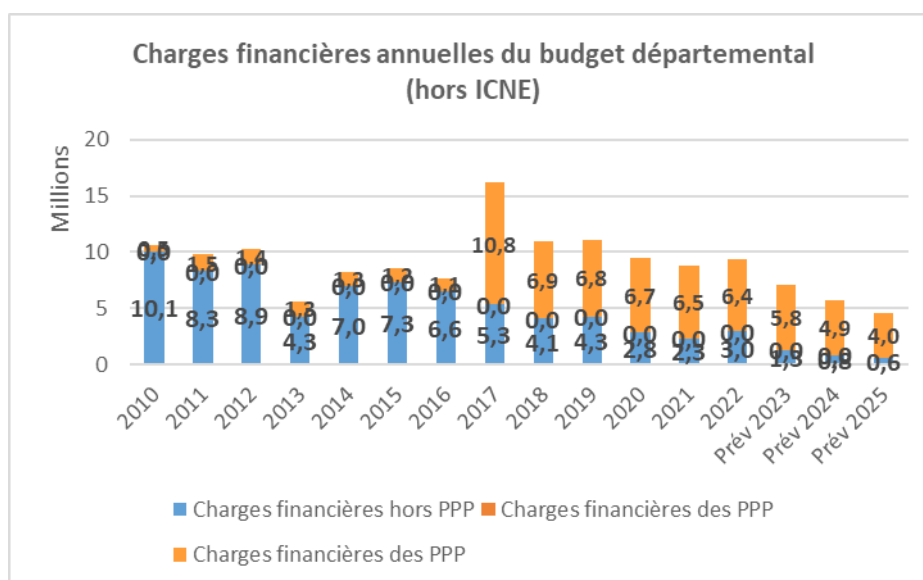
3.1.1. Bilan de la gestion de la dette départementale au 31 décembre 2022

Pour la 7^e année consécutive, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire sur son budget principal et a donc autofinancé intégralement ses investissements, lui permettant de réduire le poids de ses charges financières.

Les **charges financières** se sont ainsi élevées à **3 M€** en 2022 (contre 2,3 M€ en 2021). Cette hausse s'explique par le versement d'une **indemnité de remboursement anticipé** de **0,94 M€** pour un contrat de prêt Crédit Agricole **indexé sur l'inflation**.

En effet, le Département a fait le choix, en juin 2022, de procéder au remboursement anticipé de ce prêt³² dont la formule du taux (inflation française + taux fixe de 2,25 %) aurait conduit à une croissance importante des charges d'intérêts, compte tenu de l'augmentation de l'inflation depuis la fin de l'année 2021.

L'économie a été estimée à 333 k€ sur la base de projections effectuées au moment de l'opération. L'économie définitive devrait être plus importante, le niveau d'inflation au 15 juin 2022 ayant alors été estimé à 4,4 %, tandis que l'INSEE a évalué l'inflation à 5,2 % sur un an au 30 juin 2022. Les projections d'inflation pour les annuités suivantes étaient également plus faibles que les projections actuelles.



En intégrant les **PPP**, les charges financières ont représenté **9,4 M€** en 2022 (contre 8,8 M€ en 2021).

3.1.2. Composition de la dette départementale au 31 décembre 2022

Constituée à 90 % de prêts à taux fixe, la dette départementale demeure prévisible et peu risquée. Elle est classée à 92 % en 1A d'après la Charte Gissler³³.

32 Prêt intégré dans son encours à la suite de la dissolution du Syndicat mixte de l'Île de Monsieur.

33 La charte Gissler, dite « charte de bonne conduite », permet une classification des emprunts en fonction de l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule et de la structure de la formule de calcul.

Le contrat de prêt structuré, conclu avec la Société Générale et classé 4^E, représente 8 % de l'encours et reste sous la surveillance étroite des services départementaux. L'évolution des paramètres de fixation du taux permet néanmoins d'envisager, à ce jour, l'absence de paiement d'une échéance avec un taux dégradé d'ici à la fin du contrat en 2025.

Fin 2022, la durée de vie résiduelle de la dette départementale, hors PPP, atteignait 6 ans et 2 mois, contre 12,6 ans pour la moyenne nationale³⁴ des Départements. Hors PPP, le taux moyen pondéré s'élevait à 3,55 %, contre 4,27 % fin 2013.

3.2. Les mouvements d'ordre réalisés en 2022

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine départemental immobilisé a atteint **263,6 M€** en 2022, en légère diminution par rapport à l'exercice 2021 (266,6 M€).

Afin d'atténuer le poids budgétaire de la dotation aux amortissements, l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit deux mécanismes :

- d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements de subventions reçues par le Département, qui s'est élevée à **19,5 M€** en 2022 ;
- d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges et les bâtiments administratifs et, depuis 2016, sur les subventions versées. En 2022, les neutralisations ont atteint **206,1 M€**.

Au total, en incluant l'impact des opérations d'ordre relatives aux plus-values et moins-values comptabilisées lors des cessions d'immobilisations, le coût net des mouvements d'ordre a pesé sur la section de fonctionnement à hauteur de 44,2 M€ en 2022.

34 Données Finance Active 2021.

4. Le résultat de clôture 2022 et son affectation

L'instruction budgétaire M52 prévoit que l'Assemblée départementale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci.

Ce résultat est dégagé en section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2022 à la somme des titres de recettes émis. Complété par le résultat antérieur, il contribue au financement de la section d'investissement, structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

4.1. Une importante hausse de l'excédent de fonctionnement

La réalisation, en section de fonctionnement, s'élève à 2,601 Mds€ en recettes et à 2,130 Mds€ en dépenses, soit un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté n-1) de **471 M€**, en hausse de 135 M€ par rapport à l'excédent de fonctionnement 2021 (336 M€) et en hausse de 252 M€ par rapport à celui de 2020 (219 M€). Cette hausse s'explique notamment par une reprise de provisions de 96,7 M€ au titre du Très Haut débit.

CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
930	SERVICES GENERAUX	130 845 648,31 €	13 153 331,91 €
931	SECURITE	49 132 045,15 €	0,00 €
932	ENSEIGNEMENT	108 461 087,38 €	23 708 463,82 €
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	77 958 236,69 €	8 074 374,45 €
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	4 954 109,81 €	554 928,32 €
935	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	640 757 324,76 €	50 086 413,44 €
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	21 974,78 €	0,00 €
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	64 820 246,40 €	16 438 601,15 €
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	199 294 687,00 €	6 092 109,86 €
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	20 909 851,58 €	4 204 365,95 €
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	56 918 504,05 €	35 166 276,76 €
938	TRANSPORTS	103 342 021,47 €	1 097 437,00 €
939	DEVELOPPEMENT	653 103,45 €	0,00 €
940	IMPOSITIONS DIRECTES	282 972 694,00 €	1 072 262 431,00 €
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	113 754 010,00 €	942 253 604,78 €
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	99 408 442,90 €
943	OPERATIONS FINANCIERES	2 706 757,73 €	447 302,38 €
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	473 458,10 €	0,00 €
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 738 309,12 €	102 844 845,98 €
Total	Mouvements réels	1 860 714 069,78 €	2 375 792 929,70 €
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	269 785 734,29 €	225 598 338,36 €
Total	Mouvements d'ordre	269 785 734,29 €	225 598 338,36 €
TOTAL	Général fonctionnement	2 130 499 804,07 €	2 601 391 268,06 €
	<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>470 891 463,99 €</i>

4.2. Un déficit croissant en section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 255 M€, contre un déficit de 41 M€ au CA 2021, illustrant l'importance des investissements réalisés en 2022.

CHAPITRES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
900 SERVICES GENERAUX	129 137 713,65 €	2 006 354,00 €
902 ENSEIGNEMENT	112 017 700,24 €	8 889 001,53 €
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTSET LOISIRS	67 017 561,17 €	5 894 300,00 €
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	766 291,51 €	0,00 €
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	11 070 191,25 €	28 350,35 €
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	51 567 451,65 €	4 796 791,80 €
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	104 592 761,41 €	520 456,00 €
908 TRANSPORTS	54 450 501,16 €	38 403 485,14 €
909 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00 €	0,00 €
910 SERVICES GENERAUX	53 136 620,00 €	0,00 €
911 SECURITE	3 511 790,42 €	0,00 €
912 ENSEIGNEMENT	13 495 496,70 €	0,00 €
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTSET LOISIRS	23 817 032,82 €	0,00 €
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	9 691 265,39 €	817,00 €
9156 RSA	300 000,00 €	0,00 €
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 101 522,77 €	1 434,84 €
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	49 625 756,61 €	604,20 €
918 TRANSPORTS	54 001 275,78 €	0,00 €
919 DEVELOPPEMENT	0,00 €	1 322 769,99 €
921 Taxes non affectées	0,00 €	0,00 €
922 Dotations et participations	0,00 €	41 453 483,15 €
923 Dettes et autres opérations financières	20 123 505,83 €	361 651 993,46 €
Total Mouvements réels	764 424 438,36 €	464 969 841,46 €
925 Opérations patrimoniales	16 664 629,37 €	16 664 629,37 €
926 Transferts entre les sections	225 598 338,36 €	269 785 734,29 €
Total Mouvements d'ordre	242 262 967,73 €	286 450 363,66 €
TOTAL Général investissement	1 006 687 406,09 €	751 420 205,12 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>-255 267 200,97 €</i>

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2023, 17 033 907,14 € et 6 436 560,97 € sont reportés, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un **montant total des charges de restes à réaliser de 23 470 468,11 €**.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2022 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 130 499 804,07	Dépenses	1 006 687 406,09
Recettes	2 601 391 268,06	Déficit antérieur	355 364 041,47
Excédent antérieur	555 830 498,10	Recettes	751 420 205,12
TOTAL	1 026 721 962,09	TOTAL	- 610 631 242,44

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer, par un vote, sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement³⁵ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2022, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **617 067 803,41 €** pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, dont **610 631 242,44 €** au titre du déficit et **6 436 560,97 €** au titre de la charge des reports ;
- **409 654 158,68 €**, correspondant au solde, affecté en excédent de fonctionnement, dont **17 033 907,14 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

* * *

³⁵ Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.

Si les deux derniers exercices ont été marqués par la mise en place de mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire de la COVID-19, la dynamique n'a pas faibli en 2022. Ainsi, notre collectivité a maintenu un niveau important de dépenses permettant de répondre aux problématiques croissantes rencontrées par les Altoséquanais.

En effet, marquée par un contexte inflationniste, avec une hausse significative du coût des matières premières, l'année 2022 a imposé de nouveaux défis à notre Département en matière de solidarités, d'enseignement ou encore d'aménagement du territoire.

Pour autant, le Département n'en a pas oublié l'avenir, en maintenant un haut niveau d'investissement, avec notamment le développement de grands projets comme l'achat du bâtiment *SoWork* ou l'acquisition de titres participatifs à Hauts-de-Seine Habitat qui doit favoriser la construction de logements et la mixité sociale sur le territoire.

Si les réformes fiscales successives n'ont pas impacté la croissance de nos ressources en 2022, leur territorialité s'amenuise autant que leur imprévisibilité croît. Néanmoins, grâce à la gestion financière rigoureuse de notre collectivité, celle-ci a su et saura répondre aux nouveaux défis et besoins.

Tel est le projet de compte administratif 2022 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi